



Décembre
2019

POUR DES TERRITOIRES DURABLES ET INCLUANTS

Leviers de la planification urbaine et de
l'aménagement opérationnel

Rapport final de synthèse

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

En partenariat avec :

arç. astrance

L'immobilier fait sens

Anne Labroille
114 rue Blomet
75015 Paris
anne.labroille@arhitectes.org
Architecte DPLG - Urbaniste

REMERCIEMENTS

Comité de pilotage :

DRION Maïté (ADEME)
MARGOT Didier (ADEME)
MARQUET Sarah (ADEME)
MONNET Natacha (ADEME)
ROCCI Anaïs (ADEME)
SANNA Daniela (ADEME)

CITATION DE CE RAPPORT

ADEME, ARP-Astrance & Anne Labroille Architecte, Anne-Claire BARBERI, Lucile BIARROTTE, Renaud DERRIEN, Anne LABROILLE, Gabrielle MAGNIN, Sarah MARQUET. 2019. *Pour des territoires durables et incluants : Leviers de la planification urbaine et de l'aménagement opérationnel*. 53 pages.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur.e ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Ce document est diffusé par l'ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

Numéro de contrat : 18MAR001158

Étude réalisée pour le compte de l'ADEME par : Groupement
ARP-Astrance / Anne Labroille Architecte

Coordination technique - ADEME : MARQUET Sarah
Direction/Service : Service Organisations Urbaines Sophia Antipolis

Table des matières

Table des matières	3
1. Contexte de l'étude	4
2. Définitions et enjeux d'une approche conjointe entre TEE et inclusion	4
2.1 L'inclusion : un concept émergeant mais flou	4
2.2 L'urbanisme, un domaine clé pour mettre en œuvre l'inclusion	5
3.1.1.1. Dimension des publics et des usages	5
3.1.1.2. Dimension spatiale : variété des échelles d'application	7
3.1.1.3. Dimensions économique & juridique	8
2.3 Territoires incluants : définition proposée	9
2.4 La nécessité d'une approche conjointe entre TEE et inclusion	10
3. Méthodologie	15
3.1. Phases 1 et 2 : État de l'art analytique, retour d'expérience et définition d'indicateurs	15
2.1.1. Présence du concept dans la littérature sur l'inclusion et l'urbanisme	15
2.1.2. Entretiens avec des expert·e·s	16
2.1.3. Retours d'expériences et proposition d'indicateurs	17
3.2. Phase 3 : test des indicateurs et formalisation des pistes d'action	20
2.1.1. Méthode de test des indicateurs	20
2.1.2. Formalisation des pistes d'action	22
2.2. Phase 4 : Validation des pistes d'action et résultats	23
2.3. Phase 5 : stratégie de valorisation et communication	24
4. Pistes de réflexion et d'action pour des territoires plus incluants	29
4.1. Conduite de projet : inspirée, pluridisciplinaire participative et itérative	29
4.2. Espaces de vie : accessibles, sains, modulables, accueillants	30
4.3. Développement local : équitable, solidaire, autonomisant	31
5. Conclusion et suites à donner	33
Annexes	36
Analyse des résultats du questionnaire SurveyMonkey Phase 3	36
Tableau récapitulatif des participant·e·s aux 4 webinaires	49
Références bibliographiques	50
Index des tableaux et figures	52
Sigles et acronymes	53

1. Contexte de l'étude

Ce rapport présente les résultats de l'étude « L'inclusion dans les documents & projets d'urbanisme TEE » débutée en décembre 2018. Pour rappel, cette commande de l'ADEME fait suite à une réflexion amorcée avec le rapport de Clara Martel (2018), et vise à apporter davantage de réponses au volet social de l'urbanisme de transition énergétique et écologique (TEE) encouragé par l'ADEME. Il s'agit en particulier de produire des **synergies thématiques**, et de **valoriser les bénéfices mutuels des grands sujets transversaux que sont la TEE et l'inclusion en urbanisme**. Il s'inscrit dans la continuité de travaux existants sur divers sujets : les réflexions sur l'urbanisme favorable à la santé (UFS) ; le volet social de la reconversion des friches urbaines ; ou encore la résilience et l'adaptation des territoires. D'autres enjeux ont été évoqués : l'accessibilité de l'information technique aux habitant·e·s actuel·le·s et futur·e·s (en particulier le choix des moyens de communication pour les populations vieillissantes ou non spécialisées) ; la préservation de la mémoire populaire et du lien social lors de lourdes rénovations; les populations fragiles souvent délaissées ou chassées par les projets de développement urbain. Une approche critique a été adoptée tout au long de cette exploration, tant sur les concepts de départ (l'inclusion en elle-même, les trois axes accessibilité/ qualité des espaces/ solidarités développés dans le rapport de Clara Martel) et les notions courantes (mixité sociale, gentrification) que sur les retours d'expérience.

2. Définitions et enjeux d'une approche conjointe entre TEE et inclusion

2.1 L'inclusion : un concept émergent mais flou

Si les concepts d'*exclusion*, d'*intégration* et d'*insertion*, développés par les politiques sociales et économiques dès les années 1980, font déjà l'objet de recherches approfondies en géographie et urbanisme¹, ce n'est pas encore le cas du terme d'*inclusion*, apparu dans le vocabulaire de l'action politique depuis une petite décennie, traité presque uniquement par les sciences politiques anglophones². La définition la plus générale que lui attribue le *Petit Robert 2007* est celle de « ce qui est inclus ; éléments inclus dans un milieu de nature différente », les autres faisant référence à des usages mathématiques, histologiques ou décoratifs. Dans les dictionnaires spécialisés de géographie ou sociologie, l'entrée *inclusion* est inexistante, seul le *Dictionnaire* de Lévy et Lussault proposant une entrée *Inclus/exclus*, ne faisant que rapidement référence à la signification politique de cette catégorie cognitive en renvoyant aux idées de domination, hiérarchie, justice spatiale et ségrégation.

Le terme d'*inclusion* et ses dérivés (inclusivité, inclusif/ve, incluant·e) se répandent pourtant sous des acceptions variées via l'anglais des grandes organisations internationales³ et le français québécois : synonyme discret d'insertion professionnelle des chômeurs ou d'intégration des personnes immigrées⁴ voire simple antonyme d'exclusion sociale⁵, il est aussi développé comme concept *en soi*

¹ Dumont, G.-F., Chalard, L., & Nespola, J. (2011). "Géographie urbaine de l'exclusion dans les grandes métropoles françaises". *Population & avenir*. Ebermeyer, S., & Boumaza, N. (1998). *Conditions de logement et insertion résidentielle des étrangers dans les grandes villes françaises*. Sibley, D. (1995). *Geographies of exclusion: society and difference in the West*.

² Allan, J. (2003). *Inclusion, participation, and democracy what is the purpose?*; Young, I. M. (2000). *Inclusion and democracy*.

³ La Commission européenne mène par exemple une action sur « l'inclusion active » et les protections sociales dans sa stratégie Europe 2020

⁴ Voir le rapport au Premier ministre de Tuot, T. (2013) *La Grande Nation. Pour une société inclusive*

⁵ *Plan pluriannuel de la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale* (2013)

dans les récentes politiques françaises sur le handicap⁶, avec le principe d'accessibilité universelle. La définition de ce concept reste donc floue et son usage lâche au sein des politiques de lutte contre l'exclusion : est-il un simple synonyme ou un nouveau concept permettant de dépasser les limites des termes précédemment mis en valeur ? D'après Marina Zuccon⁷, le concept est apparu aux États-Unis dans les conflits sur l'homosexualité au sein des églises protestantes. Il se fonde sur une approche pluraliste de la société, faisant le constat de la non-homogénéité sociale qui entraîne des discriminations basées sur l'origine ethnique, le statut migratoire, le handicap, le genre, l'orientation sexuelle... L'inclusion apparaîtrait alors comme un outil capable de répondre au manque de cohésion sociale et à la visée d'universalité des institutions, questions qui se posent particulièrement en France avec la remise en cause de la conception universaliste de la citoyenneté.

2.2 L'urbanisme, un domaine clé pour mettre en œuvre l'inclusion

L'inclusion se déploie à plusieurs échelles dans les projets d'urbanisme et d'aménagement, de la plus locale avec les questions d'accessibilité des bâtiments, jusqu'à l'échelle de la métropole ou de la région lorsqu'il est question de mixité ou de ségrégation spatiale, de mobilité, d'accès aux ressources et services urbains selon les quartiers ou communes. S'opposant à l'exclusion socio-spatiale, dépassant les concepts d'intégration (surtout rattaché à l'immigration) et d'insertion (principalement rattachée au domaine économique), l'inclusion acquiert alors une acception large, censée se déployer dans une pratique démocratique explicitement et volontairement anti-discriminante s'appliquant à toutes les formes systémiques de discriminations. En cela l'inclusion s'associe à l'idée d'intersectionnalité, qui prend en compte les dynamiques spécifiques liées à l'association de plusieurs formes de discriminations (racisme, classisme, sexisme...), sans hiérarchisation ou compartimentation.

On retrouve plusieurs dimensions interdépendantes du concept d'inclusion au sein de la pratique d'urbanisme : un sens recouvrant des publics variés et des usages diversifiés, un sens spatial recouvrant diverses échelles, un sens économique.

3.1.1.1. Dimension des publics et des usages

Le sens politique et social de l'inclusion offre deux approches complémentaires : celle par les publics, celle par les usages. Toutes deux fortement liées au contexte de départ ou désiré, on peut décider de choisir l'une, l'autre ou les deux, selon les problématiques dominantes du projet et la phase à laquelle on se situe.

Une question éminemment politique⁸ doit être posée dès le départ : **pour qui aménage-t-on ?** Il est nécessaire de visibiliser tous les « publics à inclure », de s'assurer de leur présence dans les équipes de conception et/ou dans les espaces participatifs, pour prendre en compte leurs paroles et besoins de manière non-stéréotypée⁹. Ces publics parfois discriminés varient selon les contextes sociaux et les échelles, comme le montre le tableau suivant (qui n'a aucune prétention exhaustive : d'autres catégories peuvent en effet émerger). C'est pourquoi la définition large de F. Valegeas sera adoptée pour désigner ces publics : « toutes les populations jugées peu légitimes ou invisibilisées dans la fabrique urbaine ».

⁶ Décret n° 2014-724 du 27 juin 2014 traitant de l' « inclusion scolaire » des enfants handicapés ; Hocquet, J.-Y. (2012). Contribution à la réflexion sur l'apport des organismes du secteur médico-social à l'inclusion des personnes handicapées. Secrétariat d'État aux Solidarités et à la Cohésion Sociale.

⁷ Dans la présentation du seul séminaire français abordant le concept d'*inclusivité*, organisé à l'EHESS en 2014.

⁸ Voir en particulier l'entretien n°9 avec l'élue A.-L. Perez-Valentin, adjointe à Gennevilliers.

⁹ Les discriminations se cumulent bien souvent, une approche intersectionnelle est vivement recommandée. Voir par exemple l'excellente étude de (GRePS et Vinet 2013)

Publics	Enjeux (et exemples)
En situation de handicap physique ou problème de santé, durable ou momentané	Rendre accessible physiquement espaces et services
Personnes aux tailles et mensurations en dehors de la norme	
En situation de handicap cognitif	Rendre compréhensible projets et espaces (documents de communication, supports de débats, signalétiques...)
Non-francophones, analphabètes	
Précaires économiquement : pauvreté, personnes éloignées de l'emploi et de la formation, sans domiciles	Rendre accessible socialement et économiquement les projets
Précaires juridiques : migrant.e.s, sans-papiers, Roms, squatteurs	Visibilisation et intégration dans les concertations de l'ensemble des publics, (statut de riverain.e élargi à celui de citoyen.ne). Pas d'éviction tacite.
Personnes racisées	Supprimer tout racisme systémique
Enfants, adolescent.e.s, personnes âgées	Approche multigénérationnelle des besoins et activités; importance du travail de <i>care</i>
Personnes marginales, souffrant d'isolement, ou de maladies mentales	Intégration et présence de services de <i>care</i>
Femmes, personnes transgenres	Supprimer tout sexisme systémique (sentiment d'insécurité et de vulnérabilité, accès aux toilettes, meilleure répartition du travail domestique et de <i>care</i>)
Minorités sexuelles	Supprimer l'hétérocentrisme (production et attribution des logements)
Familles monoparentales et non-traditionnelles	

Tableau 1 : Publics vulnérables à inclure et leurs problématiques

L'approche par les usages complète cette réflexion sur les publics, afin, par exemple, de déterminer quel type d'aménités répondrait aux besoins du plus grand nombre des publics ciblés¹⁰. Il semble cependant plus incluant de s'y pencher dans un second temps, une fois les publics cibles déterminés. Cela permet notamment de penser et valoriser les usages rattachés à ces populations (mobilités ultra-locales ou à des horaires décalés, activités domestiques et de *care*, jeu) parfois jugées comme moins

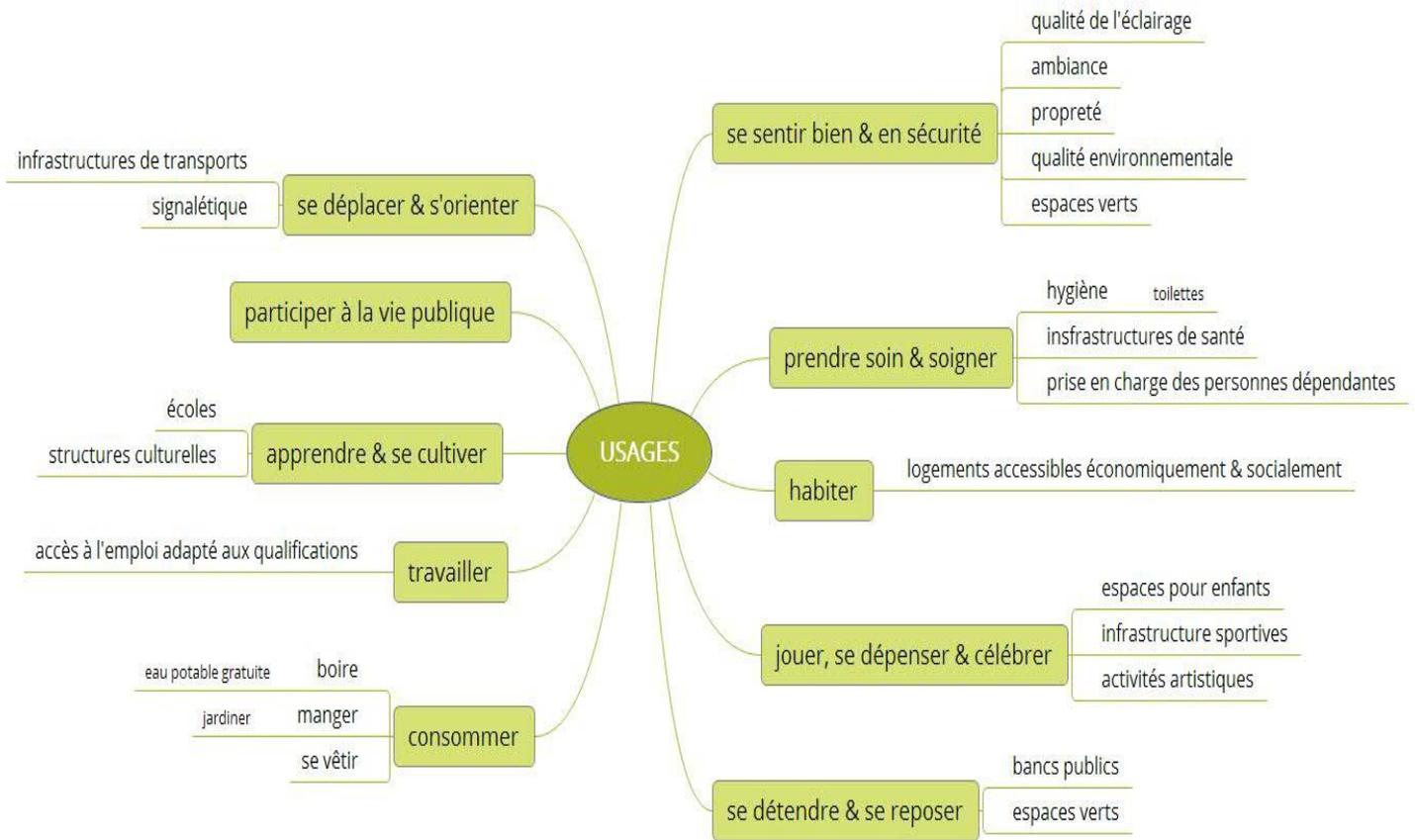


Figure 1 : Carte mentale des usages

stratégiques que les activités économiques et les infrastructures lourdes. Cela permet aussi de prendre en compte les obstacles qu'elles peuvent rencontrer, physiques (pas d'accessibilité universelle, besoin de repos fréquent, de toilettes) ou sociaux (discriminations, sentiment d'insécurité ou de manque de légitimité entraînant des stratégies d'évitement, difficultés d'orientation et de lecture). Il s'agit alors de se poser la question d'à quoi servira l'espace (ré)aménagé ? Souhaite-t-on orienter fortement les usages ou laisser la plus grande marge de liberté dans l'appropriation ? Certains usages ou besoins sont-ils oubliés ? La diversité des usages à prendre en compte dans une démarche d'urbanisme incluant est représentée (de façon non exhaustive) dans la carte mentale ci-dessous.

3.1.1.2. Dimension spatiale : variété des échelles d'application

¹⁰ Il nous est apparu que dans une démarche participative, il est plus efficace de commencer par une consultation sur les usages plutôt que sur les formes spatiales, beaucoup de gens ayant du mal à se projeter dans l'espace. C'est à partir d'un premier temps de recueil d'expériences, perceptions et envies d'usages que des préfigurations spatiales peuvent être proposées, dans une démarche itérative et adaptative pour tester des configurations taille réelle.

Les projets et documents d'aménagements et d'urbanisme intéressent toutes les échelles, de l'europpéenne au bâtiment. Quelle que soit la dimension, il est toujours pertinent de se demander comment rendre les projets d'urbanisme plus incluants. Le concept d'inclusion est en effet adaptable à toutes les échelles. Comme nous nous focalisons ici sur les projets de TEE, les échelles concernées vont du micro-local au métropolitain. Il est indispensable de penser aux échelles plus larges que celles du projet en lui-même, afin d'en assurer l'intégration à l'échelle territoriale. Le tableau ci-dessous présente certains enjeux d'inclusion associés à des échelles de réflexion.

Echelle	Enjeux d'inclusion
Individuelle	Accessibilité physique, design adapté, sentiment de sécurité, aménités de base (toilettes, eau potable), confort
Lieu, bâtiments	Accessibilités universelle ¹¹ et sociale effective, qualité du bâti, espaces intermédiaires ou communs, lien social, réversibilité; seuils d'intimité
Espaces publics	Accessibilité physique; polyvalence, réversibilité et densité des usages; orientation (signalétique), sentiment de sécurité, lien social et partage
Quartier	Connexion avec le reste de l'espace urbain, qualité environnementale, mixité sociale, accès au logement, aux transports, aux services de proximité, aux aménités, lien social, activité économique émancipatrice
Agglomération urbaine	Accessibilité à l'emploi, aux infrastructures éducatives et de soin; lutte contre la ségrégation spatiale, solidarité territoriale
Métropole, territoire	Transports, services métropolitains, solidarité territoriale

Tableau 2 : Enjeux de l'inclusion à différentes échelles spatiales

3.1.1.3. Dimensions économique & juridique

Les coûts financiers et statuts juridiques des projets sont enfin deux aspects majeurs de l'inclusivité d'un projet. La dimension économique peut en effet se révéler discriminante lorsqu'il s'agit d'accéder à un logement ou à des services : l'aménagement a d'ailleurs été régulièrement qualifié d'activité discriminante *en soi* lors de notre enquête, puisqu'un des objectifs les plus courants est d'augmenter la valeur foncière. A l'inverse, dans une perspective incluante, une meilleure qualité architecturale peut lutter contre la précarité énergétique, en particulier pour les catégories les plus pauvres. Les types de services et commerces implantés dans un projet vont aussi orienter la clientèle via leur coût. Cependant, de nombreuses aménités gratuites (un espace public de grande qualité) vont aussi avoir des conséquences sur les prix des logements. Une attention doit donc être portée sur ces effets directs et indirects, et des mécanismes de compensation mis en place lorsque nécessaire.

Enfin, l'aspect juridique joue sur deux points stratégiques : le premier point est celui des orientations édictées dans les documents (réglementation obligatoire ou préconisations ?). La prise en compte

¹¹ Voir dans la bibliographie : Broux, 2011.

systematique des inégalités de toutes natures résulte la plupart du temps d'une volonté politique forte traduite dans des objectifs imposés aux maîtrises d'œuvre. Quand des obligations n'existent pas, les intérêts des groupes sociaux discriminés sont en effet rarement pris en compte¹², excepté lorsqu'il s'agit d'en faire un argument marketing. Les documents d'urbanisme ainsi que les appels à projet ont donc un rôle primordial à jouer dans la justice spatiale et environnementale, en imposant des critères incluants aux pratiques d'urbanisme publiques et privées, et à condition d'en assurer le suivi et la diffusion.

Le second point est le statut juridique d'un projet : les expériences innovantes d'aménagement alternatif (comme les tiers-lieux) mettent en exergue la primordialité du mode de propriété et de gestion dans la préfiguration des impacts. Un blocage majeur tient dans le décalage entre la volonté politique de vivre-ensemble et les conditions matérielles de réalisation de projets participatifs :

- **À qui appartient le lieu ?** Statut public (normes strictes de sécurité; stratégies politiques électives) ou privé (plus de liberté mais logique de rentabilisation exclusive); une propriété « collective » (SCOP, SCIC) peut garantir des impacts plus qualitatifs pour les usager·e·s.
- **Superposition des compétences** entre MOE-MOA-constructeur-gestionnaire : la distinction entre qui conçoit, qui construit, qui gère, est de plus en plus floue, amenant des problèmes liés aux responsabilités exigées mais non définies dans les situations expérimentales;
- **L'hybridation** : souvent réalisés dans des logiques de préfiguration et de constructions éphémères, les espaces construits n'appartiennent pas au cadre normatif précis des espaces publics (notamment les Établissements Recevant du Public (ERP)), contraignant et coûteux;
- Conséquences sur les **obligations** des **co-constructeurs** et **gestionnaires** : assurances à souscrire, responsabilités juridiques en cas d'accident... avec une précarisation de certains acteurs aux responsabilités démesurées par rapport à la taille de leur structure (associations pluridisciplinaires de professionnel·le·s, collectifs d'habitant·e·s, artistes, etc.).

2.3 Territoires incluants : définition proposée

Pour la planification urbaine et l'aménagement opérationnel, l'idée des villes inclusives, *inclusive cities*, et la volonté de créer ou rendre des territoires incluants est exprimée depuis une vingtaine d'années par de grandes organisations internationales¹³ (UN-Habitat, Commission européenne, etc.) et de métropoles, en lien avec leurs programmes de développement et de lutte contre la pauvreté, contre la ségrégation spatiale, d'accès au logement ou aux transports¹⁴, et d'intégration des besoins de tout·e·s. L'Objectif de Développement Durable (ODD) n°11 de l'Organisation des Nations-Unies vise à réhabiliter et à planifier tout établissement humain de manière à offrir à tou·te·s des opportunités d'emploi, un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, aux transports, espaces publics et verts, tout en améliorant l'utilisation des ressources et réduisant leurs impacts environnementaux. En France, des collectivités appliquent ce principe d'inclusion dans l'urbanisme et l'aménagement en reliant justice sociale et environnementale, comme l'illustrent les retours d'expériences obtenus au cours de cette étude.

Dans les documents d'urbanisme, les projets d'aménagement et les politiques urbaines, l'inclusion est une démarche volontariste visant à combattre les exclusions sociales et géographiques. Elle tend à impliquer et faire participer l'ensemble des populations dans un projet de territoire, quels que soient

¹² On voit d'ailleurs que les objectifs de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite sous dix ans de tous les lieux ouverts au public par la loi de 2005 n'ont pas été atteints en 2015 et ont été repoussés (AFP 2015)

¹³ Asian Development Bank. (2010). *Access to justice for the urban poor toward inclusive cities*. Manila: Asian Development Bank; European Commission., & Directorate-General for Regional Policy and Cohesion. (2000). *Inclusive cities: building local capacity for development*. SMITH, C. E. (2011). *Design with the other 90%. Cities*. New York: Cooper-Hewitt, National Design Museum.

¹⁴ Espino, N. A. (2015). *Building the inclusive city: theory and practice for confronting urban segregation*. Goltsman, S. M., & Iacofano, D. S. (2007). *The inclusive city: design solutions for buildings, neighborhoods and urban spaces*. Berkeley, Calif.: MIG Communications. McCann, B. (2013). [Completing our streets: the transition to safe and inclusive transportation networks](#).

leur niveau social et économique, leur genre, leur âge, leur nationalité, leurs capacités physiques ou cognitives. Le concept d'inclusion propose une approche qui répond au risque de discriminations liées à l'existence d'une hétérogénéité sociale. L'inclusion dépasse la notion d'intégration, souvent liée à l'immigration, et la notion d'insertion, rattachée principalement au domaine de l'emploi.

La visée d'un territoire incluant est de répondre aux attentes et aux besoins de tous les publics. Inclure, c'est intégrer dès sa réflexion l'ensemble des publics que composent une ville ou un territoire, quels que soient leur niveau social et économique, leur genre, leur âge, leur nationalité, leurs capacités physiques et cognitives.

En s'appuyant sur les résultats de notre exploration, **un territoire incluant peut se définir comme un territoire conçu par et pour tou-te-s afin de créer des cadres de vie qualitatifs et durables favorisant le lien social et permettant à chacun-e d'y trouver sa place, de répondre à ses besoins et d'augmenter son autonomie.**

Cette proposition de définition privilégie le terme d'incluant à celui d'inclusif, car l'inclusion est une démarche sans cesse améliorable, en évolution et adaptation constante. Le terme "incluant" qualifie plus adéquatement un processus de mise en œuvre, tandis que le terme "inclusif" qualifie de manière définitive et statique un résultat final¹⁵.

2.4 La nécessité d'une approche conjointe entre TEE et inclusion

La prise en compte systématique et conjointe de l'inclusion pour répondre aux besoins de toutes et tous et aux ambitions de la transition énergétique et écologique (TEE) dans les projets d'urbanisme repose sur la volonté des collectivités publiques (à toutes les échelles) d'imposer de tels objectifs aux maîtrises d'œuvre. Même lorsque des lois nationales existent comme pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, celles-ci ont du mal à être mises en œuvre. Au-delà des lois, les documents d'urbanisme et la commande publique en général ont un rôle primordial à jouer, en imposant des critères incluant et qui s'inscrivent dans la TEE, pour améliorer les pratiques d'urbanisme publiques et privées.

L'objectif de cette étude est de donner des exemples d'inspiration aux professionnel-le-s de l'aménagement, de suggérer des synergies thématiques, et de valoriser les bénéfices mutuels de la TEE et de l'inclusion en urbanisme. Ces doubles bénéfices sont possibles et s'illustrent par :

- l'urbanisme favorable à la santé (UFS) ;
- l'économie énergétique qui peut réduire la précarité énergétique et plus largement les outils fonciers valorisant la mixité sociale dans le logement ;
- le volet social de la reconversion des friches urbaines ;
- la mobilité pour tou-te-s ;
- la résilience et l'adaptation des territoires au changement climatique ;
- Le soutien de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) via l'encouragement des initiatives locales, les circuits courts et la valorisation des déchets.

D'autres enjeux seront également traités comme la disponibilité de l'information technique aux habitant-e-s actuel-le-s et futur-e-s (en particulier le choix des médiums de communication pour les populations vieillissantes ou non spécialisées), la préservation de la mémoire populaire et du lien social lors de lourdes rénovations, les populations fragiles souvent délaissées ou chassées par les projets de développement urbain.

¹⁵ Cf. "Aménager sans exclure, faire la ville incluyente" édité par Jean Frébault, Jean Badaroux, François Ménard et Gwenaëlle d'Aboville en 2018 aux éditions du Moniteur.

Convergences entre approche inclusive & TEE : les bénéfices mutuels

En urbanisme, l'approche durable converge spontanément avec l'approche incluante sur plusieurs points, dont le principal est la production d'un cadre de vie plus sain. L'urbanisme durable passe en effet par une recherche de baisse des pollutions (air, eau, sol, bruit) lors des phases de chantier, mais également via les choix de matériaux, l'augmentation des espaces verts, et l'encouragement des déplacements actifs et doux. Ces éléments ont des impacts positifs sur la santé des populations. Ainsi, l'urbanisme favorable à la santé (UFS)¹⁶, qui se développe actuellement via le déploiement d'Évaluations d'Impact sur la Santé (EIS), est une piste particulièrement pertinente croisant justice sociale via des études épidémiologiques systématiques et différenciées (focalisées sur les populations vulnérables), et l'aspect écologique via la recherche d'un meilleur environnement.

Le second impact majeur est l'économie énergétique qui peut lutter contre la précarité énergétique via l'isolation et les moindres consommations des logements, mais aussi les mobilités collaboratives (mutualisation de moyens), les transports en commun et la valorisation du vélo et de la marche. Conjointement aux constructions à haute qualité environnementale et aux aménités publiques qualitatives, une politique volontariste de mixité sociale dans le logement permet d'éviter l'éviction des ménages aux revenus modestes par l'augmentation des coûts. Pour cela il existe déjà des outils, en plus des quotas de logements sociaux (qui ne créent pas nécessairement de lien social) : les Organismes de Foncier Solidaire (OFS), le bail réel solidaire (BRS)¹⁷ et la propriété coopérative.

Enfin, un des recoupements entre urbanismes durables et incluants est la favorisation de l'économie sociale et solidaire (ESS) ainsi que l'économie circulaire, via l'encouragement des initiatives locales, des circuits courts, de la récupération et de la valorisation de déchets. L'urbanisme est concerné notamment par la montée en puissance du financement participatif qui invite à trouver de nouvelles formes de financement à l'instar de plateformes comme Tudigo qui proposent de soutenir et d'investir dans des initiatives de proximité françaises créatrices de lien social (exemple : commerces de proximité, associations, culture, etc.). De plus en plus de modèles de ce type tendent à introduire ce financement dans des projets d'aménagement. L'urbanisme transitoire est surtout concerné, les projets d'urbanisme transitoire comme L'Autre Soie à Villeurbanne (69) ou la plateforme des acteurs de demain à Antony (92) appartenant souvent au champ de l'ESS : on y trouve de l'hébergement, la création de nouvelles activités, des associations ou structures aux faibles moyens qui demandent un accompagnement. Ces formes d'urbanisme intégrant des activités relevant de l'ESS permettent notamment de valoriser les sites et établir un lien avec les futurs projets pérennes, de préfigurer les usages avec les populations concernées et enfin de développer/expérimenter des nouveaux moyens de concevoir la ville et les territoires.

Divergences : quand la TEE discrimine

Tout projet d'urbanisme porte des objectifs qui peuvent entrer en concurrence ou en conflit. Ainsi par exemple, le désir de développer économiquement un territoire ne va pas nécessairement dans le sens d'une meilleure santé de toute la population locale lorsqu'on priorise la restauration rapide, bien que l'accès à un emploi stable aide aussi de nombreuses personnes à sortir de la précarité. Des dilemmes sont donc parfois à trancher, sachant qu'il est de toute manière complexe de mesurer précisément les impacts réels des aménagements (on ne réussit la plupart du temps qu'à observer les changements de comportements).

¹⁶ Voir les entretiens avec H. Charreire et N. Notin, ainsi que le REX sur l'EIS de Nanterre. L'UFS nous est apparue être la démarche existante la plus poussée en termes d'urbanisme durable incluant, bien que l'aspect environnemental y soit implicite. C'est une approche mobilisatrice et transversale qui permet de mettre de nombreux acteurs autour de la table, sans avoir d'image militante. Il fait actuellement l'objet d'un Appel en IdF (Agence Régionale de Santé Ile-de-France 2019).

¹⁷ De tels projets d'OFS-BRS sont actuellement mis en place à Lille avec les projets « cosmopolite » et « bourse du travail » (rachat du foncier à la ville par le promoteur puis revente du foncier dédié à l'accession sociale à l'OFS qui établit un BRS « promoteur »). Pour ces deux opérations, Lille vise une acquisition à 65% des prix du marché (2100 €/m² contre 3800 aujourd'hui pour un T3 de 85 m²), avec une redevance foncière de 1€/m²/mois.

Des conflits d'usages entre populations peuvent aussi se dessiner. Les normes de confort dans le logement notamment, déterminées de manière très techniques, peuvent ne pas être comprises de manière identique par l'ensemble des habitant-e-s. Les normes écologiques attendues dans les écoquartiers (écomobilité, tri sélectif, alimentation biologique...) peuvent correspondre à des comportements sociaux de certaines classes sociales déjà initiées à une démarche écologique. Des méthodes assez coercitives (convocation par les bailleurs, comparaisons systématiques des consommations d'eau et d'énergie entre voisin-e-s) pour faire appliquer ces normes écologiques peuvent créer des tensions, des détournements (bouchage de ventilations) voire encouragent les départs¹⁸. Cela peut souligner l'existence de rapports de domination hiérarchisant les populations sachant-e-s et non-sachant-e-s dans la production et la gestion d'urbanisme de TEE, qui se trouvent parfois invisibilisés par une approche techniciste dépolitisée¹⁹. Ce problème se cristallise également dans un antagonisme souvent relaté : la contradiction entre l'implantation et la gestion de l'éclairage public nocturne en faveur des économies d'énergie et de la protection de la faune, avec les objectifs d'accessibilité et de sentiment de sécurité qui défavorise la population féminine²⁰.

Enfin, les inégalités sociales empêchent d'atteindre les objectifs de la transition énergétique et écologique, et que dans le même temps les inégalités dites environnementales (disparités d'accès aux ressources naturelles marchandes et non-marchandes, exposition aux risques environnementaux, etc.) renforcent mécaniquement les déséquilibres socio-économiques : c'est la « trappe à pauvreté environnementale » (Chancel, 2017). De plus, dans de nombreux écoquartiers et projets d'aménagement dits « durables », autant que dans les documents de planification, les enjeux sociaux sont souvent délaissés en raison de leur complexité et de la faible intégration des compétences et expertises en sciences humaines et en sciences sociales dans les équipes projets.

Durabilité et inclusion dans l'urbanisme et l'aménagement : proposition d'approche conjointe

Pour favoriser des villes et des territoires durables et incluants, les questions sociales et environnementales ne peuvent pas être dissociées. Discipline intégratrice par nature, l'urbanisme, qui se trouve au confluent de l'action des différents acteurs en matière d'habitat, d'énergie, de mobilité, de gestion des sols, de déchets... est en capacité d'agir de manière déterminante et durable sur les consommations d'énergie, les émissions de GES, l'utilisation des ressources et bon nombre d'impacts sur l'environnement et la santé dans les territoires, notamment via les dispositions définies localement dans les documents d'urbanisme et de planification et les objectifs définis contractuellement sur l'aménagement urbain.

Différents référentiels, labels environnementaux et démarches ont ainsi vu le jour comme l'Approche Environnementale de l'Urbanisme développée par l'ADEME, le label EcoQuartier piloté par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire ainsi que la certification HQE Aménagement gérée par Certivéa. Depuis peu, suite à prise de conscience du technicisme et des potentiels effets discriminants de certains types d'aménagements et de projets urbains, ceux-ci sont de plus en plus explicitement soumis à des objectifs d'inclusion. C'est le cas de la charte des écoquartiers révisée en 2015, dont les trois quarts des vingt engagements ont aujourd'hui une dimension incluante (Ministère du Logement et de l'Habitat Durable 2017), suite à une réflexion approfondie, notamment sur les

¹⁸ Voir à ce sujet Valegeas, F (2018). *Une durabilité sous conditions ? La production des écoquartiers français, révélatrice d'une doxa néohygiéniste du développement durable* et Valegeas, F (2016). *Les quartiers durables français à l'épreuve de la mixité sociale : de la diversité de l'habitat aux normes d'habiter écologiques*

¹⁹ Voir à ce sujet Checker, M (2011). *Wiped Out by the "Greenwave": Environmental Gentrification and the Paradoxical Politics of Urban Sustainability* et Comby, J-B (2015). *La question climatique. Genèse et dépolitisation d'un problème public*

²⁰ À cet égard une publication récente prend en compte l'ensemble de ces questions (ANPCEN et AMF 2018).

notions de qualité de vie, qualité d'être et de vivre-ensemble²¹. Des démarches et quatre indicateurs ont ainsi été proposés par le CEREMA et le bureau d'études Galimaties :

- Diversité des profils sociologiques ;
- Supports et formes des pratiques collectives (part des équipements et services mixant populations du quartier et au-delà; équipements, services et espaces publics répondant aux besoins et attentes des différents profils);
- Initiatives citoyennes et adhésion aux modes de vie (projets et événements fédérateurs, habitat participatif, mutualisation des espaces, jardins partagés, pratiques éco-responsables, évolution des modes de vie);
- Appropriation et satisfaction liée à la vie sociale (enquête portant sur la qualité d'usage des logements et des espaces extérieurs, le cadre de vie, la densité des liens sociaux, la convivialité, le bien-être individuel et collectif, l'implication citoyenne, l'évolution des représentations des habitant·e·s, des modes d'habiter).

Les systèmes urbains jouent un rôle clé pour trouver des solutions aux enjeux environnementaux et climatiques du XXI^e siècle. Ils peuvent aider à compenser les externalités négatives de développement et à repenser la circulation des flux de matière et d'énergie qui leur sont nécessaires. Pour cela, l'économie circulaire est source de nouveaux modèles de production et de consommation tels que l'économie de la fonctionnalité, l'économie collaborative ou encore l'économie sociale et solidaire. Ces solutions en faveur de la TEE amènent aussi à repenser l'offre de services urbains afin de s'adapter aux nouveaux usages et modes de vies.

Une réflexion conjointe est donc à favoriser entre les deux approches durables et incluanes. L'approche incluante permettrait non seulement de renforcer la prise en compte des enjeux sociaux dans les projets mais également de la lier aux enjeux environnementaux. En effet, la projection des usages dans le cadre d'un document de planification et/ou d'un projet d'aménagement opérationnel mène à concilier TEE et prise en compte des publics et de leur évolution. En plus de critères techniques et réglementaires, ce sont donc bien des enjeux de pédagogie et de participation des publics qui sont à intégrer au cœur des projets.

Cette approche conjointe peut se représenter sous plusieurs formes, nous avons choisi de reprendre la « théorie du donut » développée par Kate Raworth²² qui précise que « *les sciences naturelles ont défini les limites extérieures, "le plafond". La justice sociale permet de définir les limites intérieures, "le plancher". Ces limites relèvent des droits humains, des besoins essentiels attachés à chaque personne pour assurer son épanouissement.* ». Entre ces deux limites se trouve « *l'espace sûr et juste pour l'humanité, dans lequel peut prospérer une économie inclusive et durable.* ».

Trois volets sur lesquels repose l'approche incluante ont été définis : la **conduite de projet**, la conception et l'animation des **espaces de vie**, et le **développement économique et partenarial local**. La représentation ci-dessous lie le schéma d'origine de la théorie de Kate Raworth et les 3 volets développés pour une méthode en faveur de territoires incluanes :

²¹ Consulter l'entretien avec F. Valegeas ainsi que les documents : Bailly et al. 2015, p.16-19, CEREMA et Galimaties 2015; Collet, Laigle, et Llorente 2015.

²² Raworth, K (2018). *La théorie du Donut*

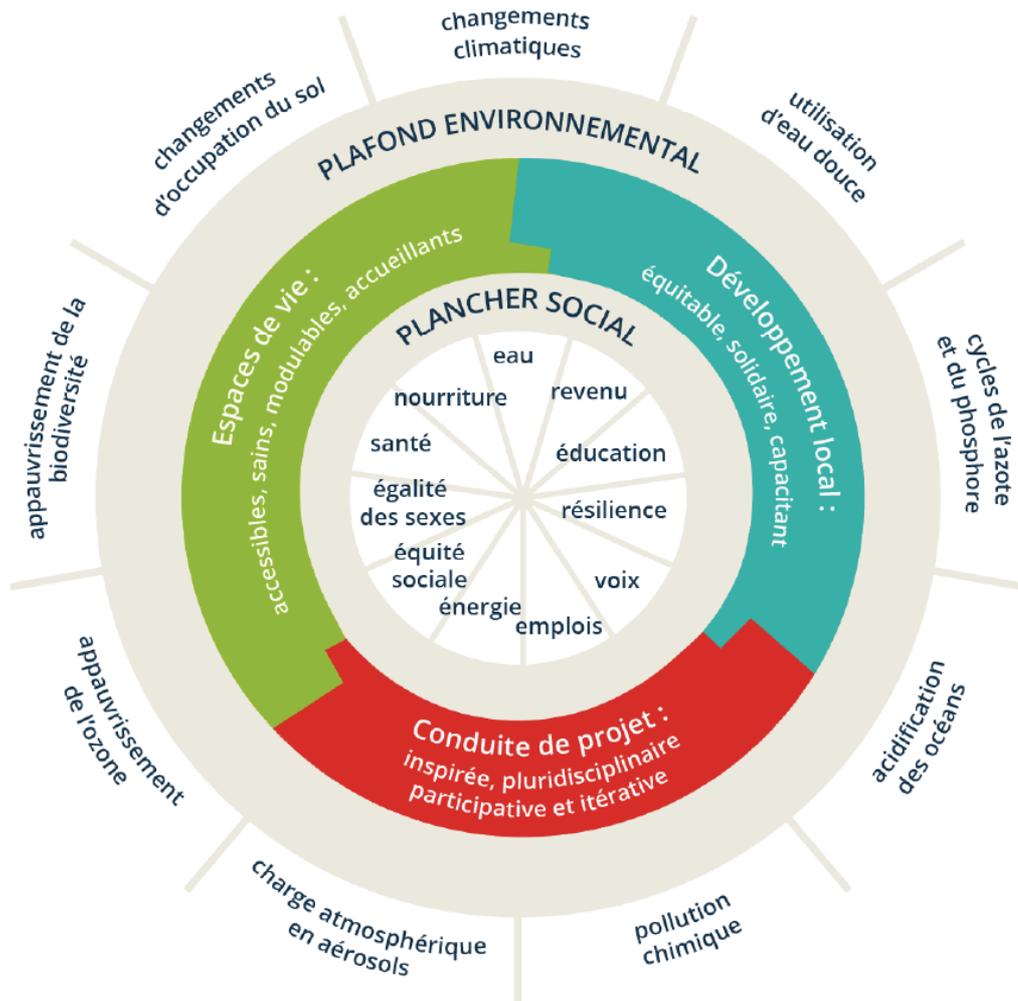


Figure 2 : Le donut de Kate Raworth adapté aux projets d'urbanisme et d'aménagement durables et inclusifs

3. Méthodologie

L'étude s'est déroulée en 5 phases et s'est appuyée sur une méthodologie alliant une revue documentaire analytique et des entretiens semi-directifs avec des professionnel-le-s et des chercheur-e-s. Un travail itératif nous a permis de questionner les trois axes initiaux issus de la réflexion amorcée avec le rapport de Clara Martel (2018)²³ et leurs objectifs ; réfléchir à la cible finale ; dégager et tester des actions ; consolider de nouveaux axes pour une méthode incluante ; proposer une stratégie de communication des résultats.

3.1. Phases 1 et 2 : État de l'art analytique, retour d'expérience et définition d'indicateurs

Ces phases²⁴ correspondaient à la revue de littérature (références anglophones et francophones, littératures grise et scientifique, ainsi qu'une analyse synthétique et critique), aux entretiens avec des expert-e-s des approches inclusives (opérationnel-le-s et des chercheur-e-s), ainsi qu'un échantillon de retour d'expériences (fiches REX).

2.1.1. Présence du concept dans la littérature sur l'inclusion et l'urbanisme

La littérature francophone récente sur la question de l'inclusion a abreuvé notre réflexion et le choix d'entretiens. En plus du rapport interne à l'ADEME, le sujet a récemment fait l'objet de plusieurs publications, parmi lesquelles *Aménager sans exclure, faire la ville incluante* (Frébault et al. 2018), l'article « De quoi la « ville inclusive » est-elle le nom ? Exploration d'un concept émergent à partir de discours scientifiques et opérationnels » (Clément et Valegeas 2017), ainsi que les guides égalitaires pour *Garantir l'égalité dans l'aménagement des espaces publics et des logements* (Blache, Lapalud, Kling, Bendimérad, et al. 2018; Blache, Lapalud, Kling, et Bendimérad 2018). Par ailleurs, l'APUR travaille actuellement sur la publication de bonnes pratiques autour de l'urbanisme incluante et « bienveillant »²⁵, et le groupe transversal Justice, Espace, Discriminations, Inégalités dispose d'un post-doctorant travaillant sur *Produire des villes inclusives et accueillantes, entre politiques publiques et mobilisations des habitant-e-s*²⁶. Nous avons enfin eu l'occasion d'assister à plusieurs événements sur le sujet : une séance du séminaire Habitat et ville durable de l'École d'Architecture de la Villette (2018) ; le workshop « Territoire et Inclusion » du CEDAG (2019) ; et une conférence du Club Aménagement, « Aménager sans exclure » (2019). Cette littérature montre l'aspect émergent et instable du concept d'inclusion. La définition de ce concept reste floue et son usage lâche au sein des politiques publiques autant que dans les milieux de recherche scientifique : de nombreux (plus ou moins) synonymes cohabitent encore avec lui, dévoilant d'autres points de vue situés (mixité sociale, ville hospitalière, accessibilité universelle, lutte contre l'exclusion, vivre-ensemble, justice environnementale...). Cela est également ressorti des entretiens, comme le synthétise le nuage de mots ci-dessous. Si l'objectif n'est pas de commenter ces concepts synonymes en détail ici, signalons juste que l'utilisation de certaines de ces expressions (et sans doute encore bien d'autres) peut être l'indice d'une volonté d'approche inclusive dans un projet.

²³ Axe 1 « Améliorer l'accessibilité aux villes et territoires » ; Axe 2 « Offrir des espaces de qualité » ; Axe 3 « Permettre les solidarités pour créer du lien social et réduire les inégalités ».

²⁴ Précisons que les résultats de l'analyse des entretiens et des fiches REX sont également repris en grande partie dans le second chapitre du présent rapport, consacré à la consolidation des concepts étudiés.

²⁵ Information glanée lors de l'entretien à l'APUR avec Emmanuelle Pierre-Marie pour la fiche REX sur l'EIS de Nanterre. Emmanuelle Roux en est chargée. Elle n'a pas répondu à notre sollicitation.

²⁶ La recrutement lancé en 2018 est accessible ici : [Appel à candidature pour le recrutement d'un.e post-doctorant.e](#)



Figure 3 : Nuage des notions proches de l'urbanisme incluant

2.1.2. Entretiens avec des expert-e-s

Dix entretiens ont été réalisés avec des expert-e-s (5 femmes et 5 hommes) sélectionné-e-s dans les milieux de la recherche et de l'urbanisme opérationnel pour leurs expériences liées à l'inclusion et l'aménagement ou l'urbanisme, que ce soit dans le cadre de la transition écologique ou non (voir le tableau récapitulatif ci-dessous).

N°	Nom	Thématiques	Statut, Organisation
1	Gwenaëlle d'Aboville	Inclusion et participation	Urbaniste, gérante de Ville Ouverte
2	Hélène Charreire	Santé en ville	Chercheuse, MCF à l'UPEC
3	Sybil Cosnard	Stratégie territoriale	Paysagiste, dirigeante de City Linked
4	Valérie Dufour	Accompagnement personnes âgées défavorisées, immobilier	Petits Frères des Pauvres, Directrice adjointe Immobilier
5	Antoine Fleury	Exclusion dans les espaces publics	Chercheur au CNRS
6	Bertrand Masson	Urbanisme « antimacho »	Métropole Rouen Normandie, Directeur Aménagement et Grands Projets
7	François Ménard	Inclusion	Chercheur au PUCA
8	Nicolas Notin	Santé et inégalités	Agence Régionale de la Santé (IDF)
9	Anne-Laure Perez-Valentin	Stratégies inclusives à l'échelle urbaine	Gennevilliers, Première Adjointe au Maire
10	François Valegeas	Ecoquartiers et participation	Chercheur, MCF

Tableau 3 : Liste des expert-e-s

Le but de ces entretiens était dans un premier temps de balayer des thématiques de spécialité des personnes rencontrées et concernant les enjeux d'inclusion, comme le handicap, la santé, la participation citoyenne, le genre, pour compléter les domaines d'expertise de notre équipe (genre, insertion sociale, enjeux énergétiques). Dans un second temps, le but des entretiens de recueillir un avis sur l'orientation à prendre dans la suite de l'étude et la forme des rendus. Outre des analyses

thématiques approfondies, les enseignements transversaux de ces entretiens peuvent être synthétisés en 2 points :

Sur l'aspect méthodologique :

- Quasiment tou-te-s les expert-e-s rencontré-e-s ont souligné la nécessité de privilégier des exemples d'initiatives incluant et contribuant à la TEE, plutôt qu'un référentiel d'indicateurs, pour proposer des pistes d'action pour l'urbanisme. Pour elles-eux, des indicateurs peuvent au mieux contribuer à apporter des éléments de caractérisation des démarches d'urbanisme, mais ne proposent pas d'actions.
- Par ailleurs, il est perçu comme judicieux de proposer des « cahiers d'exemples » et des retours d'expérience qui fonctionnent, sont inspirants et positifs pour donner l'envie de s'engager.
- Les questions d'inclusion doivent être intégrées dans la commande publique, le plus en amont possible, sinon il existe un risque d'intégration en bout de chaîne seulement sur des aspects techniques (comme le financement de logements sociaux, la performance énergétique, etc.).
- Une des conditions de réussite d'un projet incluant et durable est de suivre une méthode itérative, en s'adaptant aux besoins des usager-e-s, et de ne pas considérer juste des solutions toutes faites. Les utilisateur-ices doivent rester au centre du discours et des actions. Le recueil de leurs besoins peut se réaliser de manière indirecte, au travers d'évènements permettant une exploration ou un échange sur la ville.
- Le recours à des spécialistes en sciences humaines et sociales est aussi essentiel lors de l'élaboration et de l'amélioration des projets d'aménagements et d'urbanisme.

Sur l'aspect sémantique :

- Le terme de territoire/ville « incluant.e » est préféré à ville inclusive car il met en valeur un processus en cours, toujours améliorable et non pas la qualité supposée intrinsèque d'un espace (il n'y a pas de formes urbaines prétendument incluantes). Ce terme suppose un travail continu de conception, d'exploitation et d'usage de la ville.
- La notion de maîtrise d'usage, d'accessibilité sociale et de droit à la ville est parfois préférée au terme de « ville incluant.e » qui ressemble pour certain-e-s plus à un « label » et un « mot d'ordre » qu'à une réelle volonté politique.
- De plus le concept d'inclusion n'est ni défini ni stabilisé et peut être utilisé pour rendre acceptables des mécanismes de la promotion immobilière, occulter les discriminations et effets de dominations dans la production urbaine, en dépolitisant les enjeux via la technicité opérationnelle (telles que les normes PMR ou le financement des logements). Lors d'un projet urbain, l'entité qui aménage doit ainsi toujours être renvoyée à ses responsabilités, et réaliser sa mission en connaissance de cause et de conséquence : il convient ainsi de toujours s'interroger sur les conséquences d'un aménagement qui génère un risque d'exclusion de certaines catégories sociales par l'augmentation des valeurs foncières et immobilières.

Il ressort de ces entretiens que les choix politiques, qui s'illustrent dans les documents de planification, les projets d'aménagement et dans la répartition des budgets publics, sont la pierre angulaire d'un aménagement incluant. Un travail concerté avec les habitant-e-s est également indispensable pour faire des choix éclairés et pour diffuser les bonnes pratiques d'usage de la ville.

2.1.3. Retours d'expériences et proposition d'indicateurs

Suite à ces entretiens et afin de bénéficier de retours d'expérience sur des territoires précis, nous avons sélectionné des documents de planification et opérations d'aménagement. Certains font partie du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine

(ANRU), sont labellisés Ecoquartiers²⁷ ou Cit'Ergie²⁸ ou non, afin de garantir une diversité d'échelles et de types de projets (urbains, périurbains, ruraux). Choisir des documents d'urbanisme « incluants » (agendas 21, SCoT, PLU, PLUi, PLH) s'est révélé complexe car aucun ne traite actuellement du sujet spécifique de l'inclusion tel qu'il est défini dans cette étude. Nous avons donc principalement exploité des documents non réglementaires de diagnostic ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage (l'Évaluation d'Impact sur la Santé – EIS - de Nanterre et les guides égalitaires de Genre et Ville avec Villiers-le-Bel et l'ANRU par exemple).

La grille d'analyse des retours d'expérience utilisée pour cette étude exploratoire a été élaborée à partir de la fiche proposée par le CEDIP²⁹ croisée avec les trois axes précédemment valorisés dans le rapport de l'ADEME (Martel, 2018) à savoir : améliorer l'accessibilité aux villes et territoires (par la mobilité, l'accès physique à l'échelle individuelle, et l'accès économique) ; permettre les solidarités pour créer du lien social (mixité urbaine et cohésion des acteurs et actrices du territoire) et offrir des espaces de qualité (par l'ambiance urbaine, le rapport à l'autre et l'attractivité territoriale). Nous précisons à chaque fois la manière dont nous les comprenons (voir les annotations sur les fiches REX).

Nous avons alors abouti à un document en trois onglets : la « Présentation du projet » rassemble des éléments généraux de contexte ; les « Impacts territoriaux selon trois axes » évaluent la prise en compte des enjeux d'accessibilité, de qualité des espaces et de solidarité ; « l'évaluation de la méthode de travail » se focalise enfin sur les objectifs, moyens et résultats au sein du projet. La plupart des fiches REX ont été pré-complétées par la lecture de documentation officielle, puis finalisées en direct via un entretien téléphonique. De plus, les rencontres avec les expert·e·s, souvent lié·e·s à des projets, nous ont permis d'alimenter notre réflexion avec d'autres études de cas très concrètes.

N°	Projet / document de planification	Lieu et typologie	Enjeu principal
1	Carré de Soie	Lyon (69)	Transformation et urbanisation d'un secteur délaissé de Lyon métropole en quartier mixte de logements, d'équipements publics et d'activité économique
2	La Duchère (label EcoQuartier phase 4)	Lyon (69)	Primordialité de la concertation tout au long du projet et objectifs environnementaux
3	ZAC Chandon-République	Gennevilliers (92)	Reconversion d'une friche industrielle par une recomposition de la structure urbaine, avec un double objectif de mixité urbaine et sociale
4	Petite Ceinture	Paris (75)	Ouverture de la friche ferroviaire aux habitant·e·s dans le respect de la biodiversité existante avec une volonté forte de co-conception et de co-construction
5	PLU du Puy-Saint-André	Puy-Saint-André (05)	Projet de territoire avec un fort aspect environnemental et une concertation importante des habitants
6	Étude d'Impact sur la Santé, site des anciennes papeteries de la Seine	Nanterre (92)	Intégration de la santé dans un projet de reconversion de friches industrielles

²⁷ Label porté par le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales qui valorise la volonté et l'action pour la ville durable de la collectivité locale porteuse en 4 étapes

²⁸ Label porté par l'ADEME qui valorise les collectivités mettant en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse

²⁹ CEDIP. 2011. « [Le retour d'expérience : une méthode, une grille](#) ». Fiche en lignes n°51. *La lettre du CEDIP*. Centre d'Évaluation, de Documentation et d'Innovation Pédagogiques, Centre Ministériel de Valorisation des Ressources Humaines.

7	Guides d'aménagement égalitaire dans les espaces publics et les logements	Villiers-le-Bel (95)	Intégration du genre pour une ville durable et solidaire
---	---------------------------------------------------------------------------	----------------------	----------------------------------------------------------

Tableau 4 : Liste des retours d'expériences

Les différentes fiches REX complétées par les territoires sollicités ont confirmé que la **conduite du projet** et la **méthode de travail** adoptée pour chaque projet (dernier onglet des fiches REX « évaluation de la méthode de travail ») est aussi importante que les impacts territoriaux sur l'accessibilité aux villes et aux territoires et la qualité des espaces. En effet, l'outil des fiches REX est apparu particulièrement complexe, et a découragé certains territoires à nous répondre. Alors que nous envisagions d'adopter une approche s'inspirant de l'AEU², qui utilise des fiches REX et des indicateurs mesurables, nous avons compris que ces outils ne correspondaient pas à une démarche vraiment incluante, car ils nécessitent une technicité extrême. Pour cette raison, la suite du travail a été orientée vers l'élaboration d'une méthode de travail plutôt que d'indicateurs à mesurer, qui permettrait à la fois d'agir sur l'aménagement avec les thématiques qui étaient ressorties régulièrement ou qui paraissaient les plus pertinentes quant au sujet : la mobilité et l'amélioration des espaces de vie, mais aussi la cohésion sociale et la conduite de projet.

La synthèse et l'analyse du contenu de ces fiches REX a été réalisée via l'outil de la carte mentale synthétique présentée ci-dessous, qui nous a permis d'organiser visuellement cette grande richesse d'informations. Les trois axes des fiches REX (accessibilité, lien social, espaces de qualité) y sont repris en les définissant de manière moins équivoque, et deux axes ont été rajoutés après l'analyse des sept projets avec cet outil : la conduite de projet et la participation des habitant-e-s :

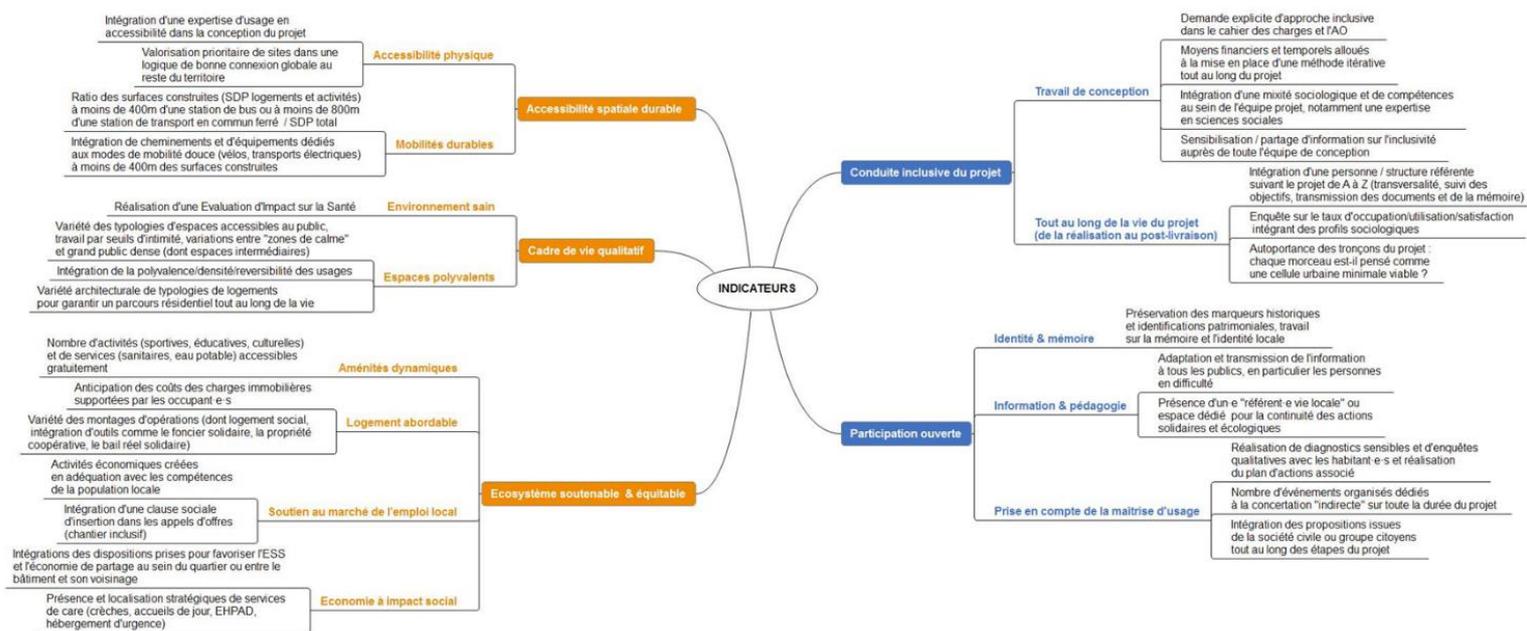


Figure 4 : Volets thématiques et organisationnels des indicateurs proposés dans un premier temps pour des territoires plus incluants

Enseignements transversaux des REX :

Présentés à gauche en orange, nous avons ainsi retravaillé les trois axes thématiques selon les contenus des fiches REX réorganisés plus visuellement. L'axe « accessibilité » fut redéfini de manière plus précise, en le limitant à l'accessibilité spatiale physique (échelle individuelle) et aux mobilités (échelle locale du projet et connexion au reste du territoire, avec une réflexion sur les modes de

transports). Pour l'axe « cadre de vie qualitatif » (qui s'inspirait des « espaces de qualité »), nous avons aussi privilégié une définition plus environnementale, avec des éléments liés à la santé inspirés par l'EIS de Nanterre, ainsi que la valorisation d'espaces polyvalents, adaptatifs et variés tant dans les aménités publiques que dans les formes de bâti. Enfin, l'axe « écosystème soutenable et équitable », reprenant l'idée de lien social et d'accessibilité économique, regroupait les dimensions proprement économiques, bien qu'elles soient sur deux plans : la capacité du plus grand nombre à habiter le territoire, par le logement et par des activités financièrement abordables ; et par les questions d'emploi créés ou encouragés par les projets d'aménagement, tant qualitativement que quantitativement.

A droite en bleu, les nouveaux éléments qui sont ressortis grâce au travail des fiches REX sont « la conduite inclusive du projet » et « la participation ». Le premier élément prend en compte à la fois la manière dont les projets sont conçus et l'importance du suivi dans le temps : l'inclusion est-elle explicitement demandée dans le projet de départ ? Qui participe à l'élaboration au sein des équipes techniques ? Quels moyens financiers et techniques sont alloués à l'inclusion ? Il nous est apparu que lorsque des volontés explicitement incluantes existaient au départ de certains projets, celles-ci disparaissaient parfois progressivement, par manque de continuité et de partage des informations (constats de départs, volonté politique, diagnostics). Par ailleurs, certains projets d'aménagement particulièrement longs pouvaient avoir, le temps du chantier, des conséquences problématiques sur le quotidien des habitant-e-s restant ou arrivant sur place. Cela devait donc être pris en compte pour minimiser les impacts négatifs, notamment des travaux (voiries inutilisables, manque de service, coupures urbaines...). Le second axe méthodologique était lié à la participation, elle aussi sur le temps long. Il s'agissait à la fois de respecter les marqueurs d'identité du territoire, pour garder une continuité mémorielle liée à l'expérience habitante. La communication sur et pendant le projet nécessitait également de grands efforts avec des moyens dédiés et des outils adaptés. Enfin, la participation locale des habitant-e-s et usager-e-s s'est révélée bien sûre primordiale pour faire des projets d'aménagement et d'urbanisme de TEE incluant. Cela passe notamment par la multiplication des recueils d'expériences et d'avis par des méthodologies diversifiées, et ce tout au long du projet, avec un suivi des résultats afin de garantir une participation efficace.

Suite à l'analyse des fiches REX et à la réorganisation des informations obtenues, deux pans ont été déterminés et synthétisés directement dans une carte mentale en ligne : un pan **thématique** avec trois axes (accessibilité spatiale durable, cadre de vie qualitatif, écosystème soutenable et équitable en 15 indicateurs), un pan **organisationnel** avec deux axes (conduite inclusive de projet et participative ouverte en 13 indicateurs). Ces 28 indicateurs furent sélectionnés pour leur lien conjoint avec la TEE et l'inclusion.

3.2. Phase 3 : test des indicateurs et formalisation des pistes d'action

2.1.1. Méthode de test des indicateurs

Un questionnaire en ligne « Survey Monkey » a été élaboré et envoyé aux 9 territoires listés ci-dessous (dont certains avaient déjà participé aux phases 1 et 2) pour recueillir leur avis sur les premiers résultats de l'étude :

Nom du Projet	Périmètre ANRU ?	Label Ecoquartier ?	Localisation	Périmètre	Etat d'avancement	Contacts et rôle
PLU DU PUY SAINT ANDRE	Non	Non	Puy-Saint-André (05)	PLU communal	PLU approuvé	Pierre LEROY, Maire et Marie Barnier (service Urbanisme)
PLU de KINGERSHEIM	Non	Non	Kingersheim (68)	PLU communal	Approuvé en février 2016	Emmanuelle Madignier Responsable du Service Ecologie Urbaine
CARRE DE SOIE	Oui	Non	Villeurbanne (69)	Quartier	En cours	(Isabelle Samaranch/ Directrice du projet chez Lyon Métropole) Camille DAUDET Chargée de mission Carré de Soie
ZAC Novaciérie	Non	Oui (Etape 2)	Saint-Chamond (42)	ZAC	Projets suggérés par l'ADEME en janvier 2019 Proposition SFUSP : projets pour lesquels une information/concertation a été menée	Joseph PERRETON CAP Métropole
ZAC Maria	Non	Oui (Etape 3)	Cannes (06)	ZAC		Laurent Chevalier, Cannes Pays de Lerins
Villiers-le-Bel // Genre & Ville	Oui	/	Villiers-le-Bel (95)	Guide de bonnes pratiques	Guides d'aménagement égalitaire des espaces publics et des logements	Léa Delmas (FéminiCités) Service des grands projets
Grande-Synthe	/	/	Grande-Synthe (59)	Ville	En cours	Arnaud Houel, Responsable Aménagement et Développement
Quartier du Clos St-Lazare	Oui	Non	Stains- (93) Plaine commune	ZAC	Une première partie Livré	Violette Arnolet Chargée de mission
Rénovation du centre-bourg de la commune écologique bretonne de Langouët	Non	Oui (Etape 2)	Langouët (35)	Centre-Bourg Eco-quartier (label Etape 2 en 2017)	Livré	Daniel Cueff, Maire

Tableau 5 : Liste des territoires interrogés en phase 3

Parmi ces territoires et opérations, 3 font l'objet d'une convention avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) et 3 autres territoires sont labellisés Ecoquartier à des phases avancées (2 et 3). Aucun territoire ne cumule une convention ANRU et un label Ecoquartier.

Le questionnaire envoyé à ces territoires a repris les indicateurs présentés dans la figure 1 sous forme de questions³⁰. Après avoir récolté les réponses de tous les territoires, [une première carte mentale a été élaborée](#), disponible en ligne, afin de synthétiser les résultats.

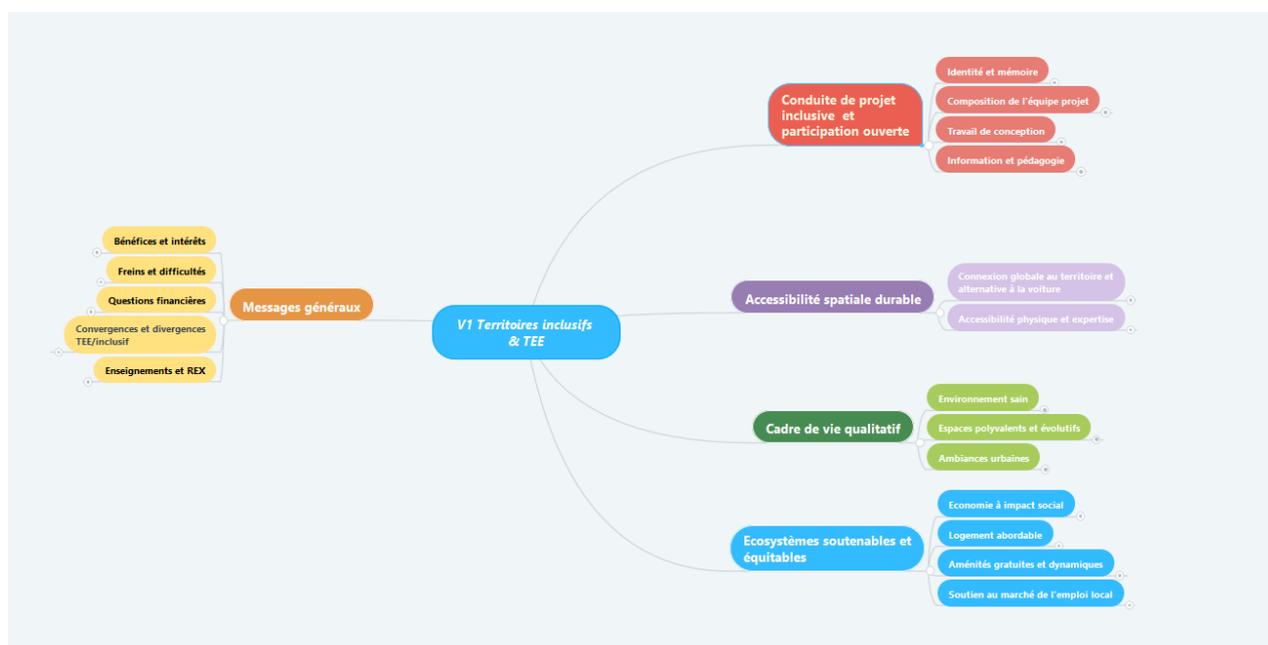


Figure 5 : Carte mentale d'analyse des questionnaires SurveyMonkey – première version

Les enseignements principaux sont :

³⁰ Le questionnaire-type est disponible en annexe, page 18 de ce rapport.

- La confirmation qu'il est plus pertinent de raisonner en termes de **pistes/leviers d'action** plutôt qu'en termes d'indicateurs quantitatifs ou qualitatifs, afin de proposer des actions concrètes et inspirantes que peuvent s'approprier les élu·e·s et les services techniques des collectivités qui sont les destinataires de ce document ;
- Le classement de ces pistes d'actions en 4 grands axes : la conduite de projet, l'accessibilité spatiale, le cadre de vie et l'action plus large et transverse sur les écosystèmes ;
- La nécessité de co-construire les projets avec les habitant·e·s et de les former (universités populaires, ateliers, cours de cuisine et de compostage...) ;
- La nécessité d'une ingénierie communale/territoriale conséquente et d'un travail partenarial avec les acteurs du territoire ;
- L'organisation d'un partage d'information et de transmission de connaissances.

Par ailleurs, les retours détaillés pour chaque question du SurveyMonkey sont disponibles en [annexe](#) de ce rapport.

2.1.2. Formalisation des pistes d'action

Suite aux derniers retours du questionnaire SurveyMonkey et aux entretiens téléphoniques complémentaires, la carte mentale a évolué et les axes ont été modifiés selon l'organisation présentée ci-dessous, la modification principale étant l'intégration de l'axe initial relatif à l'accessibilité dans « **espaces de vie** ». En effet, cet axe final reprend l'ensemble des sujets liés à la forme urbaine et à la conception et construction des espaces qu'elle génère, dont l'accessibilité.



Figure 6 : Carte mentale synthétique finale

Evolution de la carte mentale et de l'organisation des volets :

La version exhaustive de cette carte mentale est disponible [sur ce lien](#). Après ce travail d'analyse des réponses aux questionnaires avec les territoires volontaires et la synthèse des différents exemples et projets que nous avons pu récolter au travers de cette Phase, **3 volets ont été stabilisés pour appréhender le sujet de l'inclusion dans l'urbanisme et les projets d'aménagement**, volets qui sont utilisés pour structurer la publication à destination des collectivités. Ces volets sont eux-mêmes déclinés en 10 leviers thématiques. Les appellations des thématiques et des volets ont été consolidées lors de webinaires, en Phase 4 (*voir explication détaillée en section suivante*).

La carte ci-dessous synthétise tous les territoires sollicités en phases 1, 2 et 3 selon la typologie de projet concernée (projet d'aménagement ou document de planification).

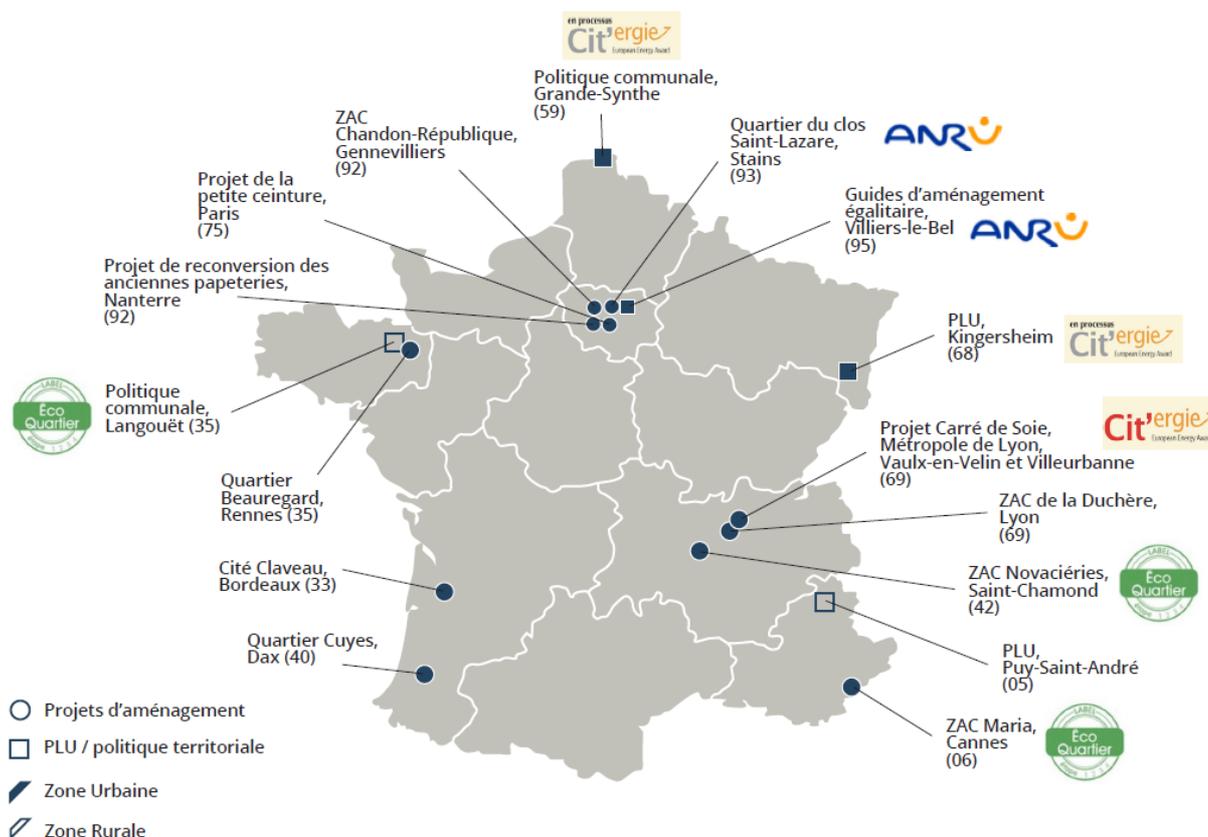


Figure 7 : Carte des territoires sollicités au cours de l'étude

2.2. Phase 4 : Validation des pistes d'action et résultats

2.2.1. Webinaires et appel à commentaires

Sur la bases des thématiques consolidées en Phase 3, et afin de produire un document qui soit partagé et co-construit avec tous les acteur·ices et expert·e·s agissant sur diverses temporalités et typologies de territoires sollicité·e·s dans le cadre de cette étude, 4 sessions de webinaires d'environ 2h chacune (1 par volet et 1 globale sur la maquette de la publication)³¹ ont été organisées. L'objectif de ces séances était de finaliser le livrable destiné à la publication en intégrant les remarques, questions et suggestions.

³¹ Voir l'annexe page 26 pour le détail des participant·e·s

Les échanges en webinaires et retours qui ont suivi ont permis d'ajuster les éléments de langage et les appellations des axes et thématiques pour la structure finale de la publication.

De façon synthétique, le retour des participant·e·s aux webinaires a souligné la nécessité d'inspirer et de questionner le lectorat constitué d'élu·e·s et de services techniques, au travers d'un carnet d'inspiration. **L'illustration par l'exemple plutôt que par des recommandations théoriques a été plébiscitée.** Il a été souligné l'importance de bien définir dans l'introduction la synergie recherchée entre TEE et inclusion, afin de donner des outils adéquats pour que les personnes œuvrant dans le domaine de l'urbanisme puissent imprégner les dimensions d'inclusion et de durabilité dans leurs projets.

Par la suite, une première version de la publication compilant les premiers retours a été diffusée à l'ensemble des expert·e·s et des territoires ayant contribué tout au long de l'étude. La version finale du carnet d'inspiration intègre ces éléments et suggestions d'amélioration.

2.2.2. Structuration de la publication

Ce document – carnet d'inspiration - est structuré de la façon suivante, afin de donner des clés pour **comprendre** et **s'inspirer** :

- Une première partie consacrée aux messages généraux, pour comprendre le concept d'inclusion et l'intérêt d'associer les enjeux d'inclusion et de TEE dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement ;
- Une seconde partie dédiée à l'inspiration, et qui s'articule en trois volets correspondant à des champs d'action de la planification, de l'aménagement et des politiques urbaines : la conduite de projet, la conception des espaces de vie et les dynamiques économiques locales. Ces trois volets sont détaillés en dix leviers d'action illustrés par des retours d'expériences aux différentes étapes des projets. Notons qu'à ce stade, le terme de « **volet** » a été privilégié au détriment « d'axe » afin de mettre en valeur la dimension interdépendante des sujets traités.

Chaque levier, présenté sur une page, illustre une thématique emblématique des politiques incluantes, et suit l'organisation suivante :

- En introduction de chaque levier, on retrouve l'intitulé de la thématique associée à une phrase d'accroche conjuguant durabilité et inclusion, afin de comprendre en quelques mots en quoi le levier se réfère.
- Puis une déclinaison d'objectifs à viser afin de saisir les champs d'actions à mettre en œuvre pour concevoir des documents de planification et projet urbains incluantes et durables.
- Enfin, des exemples d'inspiration puisés dans les territoires étudiés et articulés autour des « 5 temps du projet » représentant les grandes étapes des projets urbains allant du plus global au plus opérationnel.

Ces illustrations que l'on retrouve dans la publication finale ont pour but d'être une **source d'inspiration et de compréhension à l'usage des collectivités.** Ces exemples toujours liés au contexte et à l'histoire de chaque territoire, sont à adapter et à décliner en fonction de chaque « situation » rencontrée.

2.3. Phase 5 : stratégie de valorisation et communication

2.3.1. Stratégie de diffusion

Dans un premier temps, une diffusion préalable du carnet d'inspiration aux 16 territoires ayant contribué à cette étude serait à favoriser, afin de souligner leur implication dans le projet. Dans un second temps, une diffusion de la publication sous format numérique serait à prévoir auprès :

- D'une base de contacts territoriaux (les collectivités),
- D'une base de canaux de diffusion spécialisés (les journalistes),
- D'une base professionnelle de contacts (urbanistes, architectes, bureaux d'études, etc.).

Des brèves peuvent notamment être envoyées aux journaux spécialisés (le Moniteur, etc.), afin de proposer à l'ensemble de ces contacts d'être un point de relai pour la diffusion du carnet d'inspiration.

Un évènement de lancement (petit déjeuner, soirée, etc.) serait à associer à cette diffusion numérique, afin que l'ADEME présente officiellement l'objectif de cette publication et de la démarche lancée au travers de cette étude. Des territoires participants pourraient à cette occasion présenter en détail certaines illustrations incluant et durables mises en œuvre dans leurs pratiques d'urbanisme. Ce type d'évènement est un outil efficace de mise en relation d'acteur·ice·s pouvant mutuellement s'inspirer et lancer des synergies communes pour contribuer à des projets d'urbanisme plus durables et incluant.

Enfin, sur un horizon temporel plus long, des capsules vidéos, des podcasts thématiques et/ou dédiés à chacun des territoires présentés dans le carnet d'inspiration pourraient être réalisés afin de poursuivre à moyen terme la communication sur le sujet.

2.3.2. Communiqué de presse

Publication ADEME Pour des territoires durables et incluant : leviers de la planification urbaine et de l'aménagement



L'ADEME publie un carnet d'inspiration pour inciter les collectivités à renforcer leur engagement en matière d'inclusion dans les projets d'aménagement et les documents de planification urbaine. Suite à une étude exploratoire auprès de 16 territoires, l'ADEME propose des pistes de réflexion et d'action organisées autour d'une méthode globale en faveur d'un urbanisme incluant et durable.

Afin de conjuguer les enjeux de durabilité et ceux de résilience de nos villes et de nos territoires, les politiques publiques intègrent de plus en plus un objectif d'inclusion. L'Objectif de Développement Durable (ODD) n°11 de l'Organisation des Nations-Unies vise à réhabiliter et à planifier tout établissement humain de manière à offrir à tou·te·s des opportunités d'emploi, un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, aux transports, espaces publics et verts, tout en améliorant l'utilisation des ressources et réduisant leurs impacts environnementaux. En France, on compte également de plus en plus d'initiatives menées par des collectivités mêlant justice sociale et environnementale, comme l'illustrent les nombreuses pistes d'actions esquissées dans ce carnet d'inspiration.

L'inclusion est une démarche consciente et volontariste visant à combattre les exclusions sociales et géographiques. Elle cherche à inclure l'ensemble des populations d'un territoire à celui-ci, quels que soient leur niveau social et économique, leur genre, leur âge, leur nationalité, leurs capacités physiques ou cognitives.

« Il faut créer l'adhésion et assurer la solidarité dans un contexte de bouleversements écologiques. »
Ville de Kingersheim

« Grâce à la démarche participative l'ensemble des habitant·e·s se sont impliqué·e·s dans les projets de la commune. »
Commune du Puy-Saint-André

« Construire une ville incluyente revient à tout faire pour que les habitant·e·s s'y sentent bien. »
Ville de Gennevilliers

Comment les territoires engagés dans la Transition Energétique et Ecologique (TEE) peuvent être plus incluant ? Considérant que l'inclusion constitue une des conditions d'adoption des actions

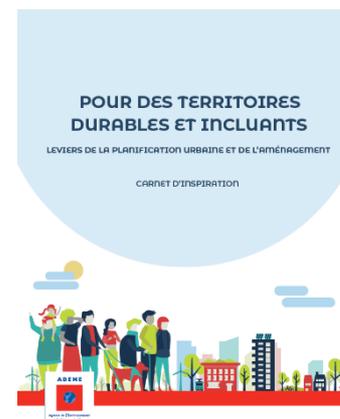
durables mises en œuvre par les territoires, voire l'une des conditions de réussite des objectifs TEE visés, l'ADEME propose un carnet d'inspiration qui valorise les synergies entre les démarches durables et incluantes. Les pistes de réflexion et d'action présentées sont inspirées par des retours d'expérience en matière d'urbanisme, d'aménagement et de politiques locales. Elles s'appuient sur l'expérience de 16 territoires français pouvant être métropolitains, urbains ou ruraux :

- Le PLU du Puy-Saint-André (05)
- La ZAC Maria à Cannes (06)
- La cité Claveau à Bordeaux (33)
- Le quartier Beauregard de Rennes (35)
- La politique communale de Langouët (35)
- Le quartier Cuyes à Dax (40)
- La ZAC Novaciéries à Saint-Chamond (42)
- La politique communale de Grande-Synthe (59)
- Le PLU de Kingersheim (68)
- Le projet Carré de Soie de la Métropole de Lyon (69)
- La ZAC de la Duchère à Lyon (69)
- Le projet de la petite ceinture de Paris (75)
- La ZAC Chandon-République à Gennevilliers (92)
- Le projet de reconversion des anciennes papeteries de Nanterre (92)
- Le quartier du clos Saint-Lazare à Stains (93)
- Les guides d'aménagement égalitaire de Villiers-le-Bel (95)

Certains projets s'inscrivent dans un cadre ayant pour but spécifique l'inclusion (programme ANRU). Certains répondent aussi à d'autres enjeux en cohérence avec les labels EcoQuartier et Cit'ergie, d'autres ne s'inscrivent pas dans une démarche en particulier, mais tous ont été sélectionnés parce qu'ils ont une ambition d'inclusion et de durabilité. Tous ont mis en œuvre, que ce soit par la définition des ambitions et des politiques générales, les diagnostics, la planification et la programmation, la co-construction ou la gestion du projet livré, des choix d'urbanisme et d'aménagement incluant et durables.

Ce carnet donne des clés pour comprendre et s'inspirer :

- **comprendre** : la première partie présente les définitions et l'intérêt d'associer les enjeux d'inclusion et de transition écologique et énergétique dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement ;
- **s'inspirer** : la deuxième partie s'articule en trois volets correspondant à des champs d'action de la planification, de l'aménagement et des politiques urbaines : la conduite de projet, la conception des espaces de vie et les dynamiques économiques locales. Ces trois volets sont détaillés en dix leviers d'action, définis et illustrés par des retours d'expériences aux différentes étapes des projets, proposant ainsi une méthode globale pour créer un contexte favorable à l'inclusion de tous les publics dans les projets d'aménagement et d'urbanisme.



Pour aller plus loin :

[insérer le lien numérique vers le carnet d'inspiration]

Service presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : ademepresse@havas.com

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité

énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr @ademe

2.3.3. Maquettage de la publication finale

La cible de ce document étant les services techniques des collectivités territoriales et leurs élu·e·s qui ne disposent que de peu de temps pour prendre connaissance des communications et documentations envoyées par les acteurs publics de l'urbanisme et de l'aménagement, un format optimisé et court a été privilégié (20 pages). Un travail a été réalisé sur le graphisme afin de faciliter la lecture du document.

Dans une visée communicante, des logos individuels ont également été conçus pour être associés à chacun des 10 leviers qui soutiennent une méthode pour des territoires plus inclusants :

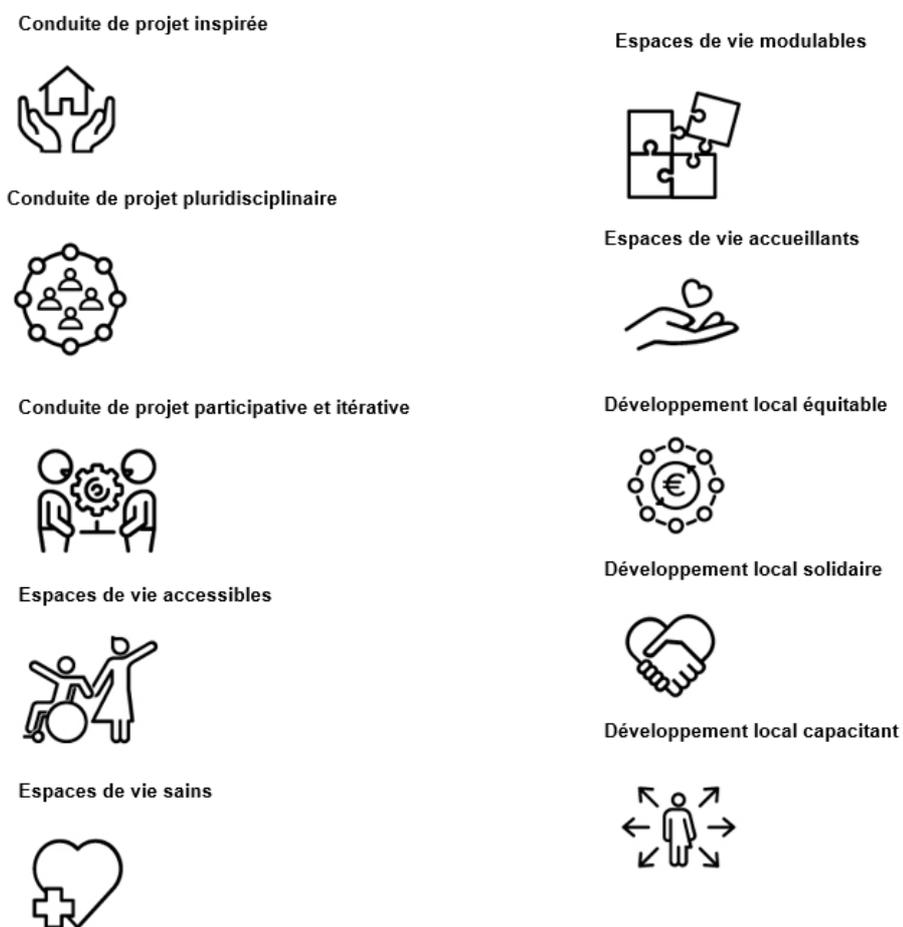


Figure 8 : Liste des logos créés pour les 10 leviers en faveur de territoires inclusants

4. Pistes de réflexion et d'action pour des territoires plus inclusants

Pour rendre le concept d'inclusion opérationnel dans les projets d'aménagement et documents de planification, il faut une façon de faire itérative et adaptative, un état d'esprit réflexif, des questions à se poser aux différentes étapes d'un projet. **l'urbanisme incluant est davantage un processus qu'un résultat.** Il ne s'agit pas d'édicter une énième procédure technique ou un référentiel de plus parmi la multitude déjà existante.

L'urbanisme incluant et durable se met en place en actionnant une série de leviers inhérents à des actions diversifiées de politique urbaine, leviers qui sont articulés autour de trois volets (conduite de projet, espaces de vie, développement local). Il est important de souligner que ces volets sont interdépendants et se réfèrent à une vision à 360°, à une stratégie globale à mettre en œuvre. Un urbanisme incluant doit se construire en travaillant en parallèle et de manière simultanée sur ces trois volets. Il doit aussi faire appel à des synergies locales et territoriales qui dépassent le simple cadre du projet en action, en tenant compte des contraintes, des opportunités et des mutualisations possibles.

4.1. Conduite de projet : inspirée, pluridisciplinaire participative et itérative

Ce volet porte sur la conduite de projet au sein des phases d'aménagement opérationnel et lors de la définition de documents de planification urbaine. Volet transversal d'ordre méthodologique, il propose une conduite de projet incluyente qui permet de prendre en compte les spécificités locales autant bâties, paysagères, qu'humaines du territoire. La conduite de projet va s'appuyer en effet sur ces spécificités, ainsi que sur les apports de l'équipe projet et des usager·e·s.

Il vise à ouvrir les pratiques à une plus grande diversité d'acteurs et d'actrices des équipes de professionnel·le·s ainsi qu'à la population. Il croise les notions d'héritage patrimonial, de pluridisciplinarité et de diversités, de participation citoyenne et d'itération.

Les différents leviers de ce volet s'organisent de la façon suivante :

- **Conduite de projet inspirée**, qui prend en compte le patrimoine historique, naturel et bâti du territoire et s'inscrivant dans la continuité spatio-temporelle pour :
 - un quartier bien intégré dans le territoire ;
 - des compétences cohérentes tout au long des projets ;
 - tisser le lien entre le territoire existant et le territoire en projet avec les habitant·e·s et valoriser leur histoire avec le lieu qui va se transformer ;
 - participer à la transmission des connaissances au sein de l'équipe projet.

Il importe de souligner la nécessité de se demander quel patrimoine conserver et pourquoi plutôt que vouloir le préserver à tout prix. Par ailleurs, la connaissance de l'historique du territoire est un facteur potentiel de réussite pour mettre en œuvre les pratiques les plus adaptées au contexte local. L'enjeu de cet axe est de considérer les spécificités locales, et d'adapter la conduite de projet de façon unique pour chaque territoire.

- **Conduite de projet pluridisciplinaire**, qui fait appel à des personnes aux profils variés et à des compétences environnementales et en sciences humaines et sociales pour :
 - un territoire répondant aux besoins identifiés ;
 - diversifier les profils, regards et compétences dans l'équipe d'étude et de projet et élargir la vision technique à une vision sociale et environnementale ;

- intégrer la maîtrise d'usage au cœur des projets d'aménagement et refléter au mieux les besoins de la population dans toute sa diversité.

Ce levier vise donc à faire participer une multitude de profils et de compétences pour refléter les enjeux d'inclusion et du durabilité dans les projets d'urbanisme et d'aménagement. La valorisation des publics sous-représentés dans les décisions d'urbanisme (voir section des « publics à inclure » de ce rapport) est indispensable pour combattre la trop grande homogénéité sociale de ce milieu professionnel.

- **Conduite de projet participative et itérative**, qui implique les usager-e-s et les habitant-e-s dans la conception de projets durables et adaptés à leurs besoins pour :
 - des habitant.e.s qui comprennent le projet et se l'approprient ;
 - une cohésion sociale à l'échelle du territoire ;
 - faire intervenir les usager-e-s tout au long du projet et construire des équipements et des services adaptés à leurs besoins ;
 - préfigurer les espaces communs et en imaginer les règles de partage et de gestion ainsi que les bonnes pratiques d'utilisation.

Un travail sur ce levier permet de favoriser les comportements vertueux pour l'environnement, mais aussi pour le vivre-ensemble et le civisme. L'utilisation de formats variés pour la participation des usager-e-s est à privilégier, afin de varier les publics inclus. Un travail d'itération et d'amélioration continue doit également être réalisé, afin de s'adapter tout au long des projets aux attentes de chacun-e.

4.2. Espaces de vie : accessibles, sains, modulables, accueillants

Volet inhérent à la forme urbaine, à sa conception, sa construction et à l'animation des espaces de vie qu'elle génère, il propose de mettre en œuvre des espaces urbains qualitatifs, afin que chacun-e puisse bénéficier d'un cadre de vie adapté à ses besoins et dans lequel il-elle se sente bien et à sa place.

Il croise les notions d'accessibilité et de mobilité, d'environnement sain pour ses habitant-e-s, de modularité des formes construites et de création d'espaces accueillants.

Les différents leviers de ce volet s'organisent de la façon suivante :

- **Espaces de vie accessibles**, qui favorisent l'accès à tout le territoire par un aménagement et une mobilité durables pour :
 - des habitant-e-s intégré-e-s à la vie démocratique ;
 - des services qui bénéficient à tout-e-s ;
 - permettre à chacun-e d'accéder à l'ensemble des espaces publics et privés, quelles que soient ses conditions physiques et cognitives ;
 - permettre des modes de déplacements alternatifs à la voiture, pour connecter chaque quartier à l'ensemble du territoire, sans coupure urbaine.

L'importance de la justice spatiale est mise en avant dans ce levier, au travers de la dimension temporelle et chronotopique (c'est-à-dire penser l'accessibilité et la desserte à toute heure). Tous les espaces publics, équipements et services doivent être conçus pour être accessibles. Ce levier rassemble un certain nombre de pratiques incluant plus intuitives que pour d'autres leviers, telles que le recours à une expertise d'usage pour le choix des revêtements de sol, un travail sur les formes urbaines pour favoriser la mobilité, ou encore une réflexion sur les coupures urbaines.

- **Espaces de vie sains**, qui offrent des aménagements bénéfiques pour l’environnement et pour le confort, la santé et le bien-être de l’ensemble des usager·e·s pour :
 - augmenter la durée de vie en bonne santé ;
 - limiter les charges liées aux soins des maladies longues ;
 - permettre aux habitant·e·s de vivre dans un cadre de vie sain et confortable : non pollué, calme, végétalisé, frais l’été, protégé l’hiver, etc. ;
 - permettre aux habitant·e·s de pratiquer une activité physique régulière (marche à pied, vélo, sport collectif ou individuel).

Il est ici primordial de ne pas considérer uniquement les équipements de santé mais d’identifier les besoins des habitant·e·s les plus vulnérables en prenant en compte les différents déterminants (notamment sociaux) de la santé. Des pratiques comme la méthodologie d’évaluation d’impact sur la santé (EIS), un suivi sur la qualité de l’air, la mise en place d’aménagements et de mobiliers urbains actifs sont autant d’éléments qui permettent de rendre un territoire plus sain.

- **Espaces de vie modulables**, qui permettent une adaptation à la diversité des usages, garantissant ainsi la pérennité des aménagements s’adapter à l’évolution des usages pour :
 - des espaces plus durables car adaptés aux besoins ;
 - des coûts de maintenance et de rénovation plus faibles ;
 - créer des espaces polyvalents, multifonctionnels et modulables, qui peuvent accueillir plusieurs usages en même temps ou à divers moments de la journée ;
 - créer des espaces évolutifs qui peuvent s’adapter à l’évolution des usages à moyen et à long terme.

Notons que la dénomination « modulable » (au lieu d’adaptables initialement) est ici privilégiée, en ce qu’elle englobe la notion de mutualisation et de flexibilité. Des solutions techniques existent pour adapter les aménagements à la variété des usages et des publics (installations éphémères par exemple) et des pratiques innovantes permettant d’accompagner la temporalité de la vie des usager·e·s (naissance, vieillissement, etc.) peuvent être mises en œuvre.

- **Espaces de vie accueillants**, qui favorisent un sentiment de sécurité et de bien-être des habitant·e·s grâce à des aménagements de qualité et à l’intégration de la nature pour :
 - un territoire résilient aux évolutions sociales et sociétales ;
 - des habitant·e·s qui s’investissent pleinement dans la vie de la ville ;
 - créer des espaces publics conviviaux et animés pour tou·te·s, qui deviennent des supports de rencontre, de partage et de coveillance ;
 - concevoir des espaces qualitatifs en apportant un soin particulier aux ambiances urbaines et à la végétalisation.

Ce levier fait appel à des notions parfois moins répandues dans les projets d’urbanisme et d’aménagement, comme la nécessité de travailler sur la convivialité ou la coveillance³². Les bénéfices de la végétalisation pour créer un territoire accueillant ont été relevés au cours de cette étude. Des pratiques comme les marches exploratoires pour identifier les zones suscitant un sentiment d’insécurité, l’adaptation de l’éclairage public, l’accès à la nature ou encore la co-conception d’espaces conviviaux contribuent à cet objectif de sentiment de sécurité et de bien-être.

4.3. Développement local : équitable, solidaire, autonomisant

³² Coveillance : le psychosociologue Jean ESPTEIN indique que la coveillance désigne l’attention aux besoins de l’autre dans une dynamique de lien social. Le terme est ici employé pour la notion d’attention à autrui dans l’espace public.

Ce volet à la portée la plus large renvoie porte sur plusieurs thématiques transversales, intégrant l'aspect économique des projets d'aménagement et les partenariats sur un temps long qu'ils impliquent entre les acteur·ice·s. Il sollicite la mise en place de dynamiques économiques, solidaires et locales dans le cadre des projets urbains. Ces dynamiques vont permettre à l'ensemble de la population, y compris la plus vulnérable, d'être intégré et de bénéficier économiquement de la dynamique urbaine qui se met en œuvre dans son cadre de vie.

Il croise les notions de développement partenarial local, d'économie équitable et solidaire et de capacitation citoyenne.

Les différents leviers de ce volet s'organisent de la façon suivante :

- **Développement local équitable**, qui offre aux habitant·e·s des équipements, logements et déplacements durables et abordables pour :
 - proposer des équipements publics et des services qualitatifs économiquement accessibles à l'ensemble de la population ;
 - proposer des logements abordables et énergétiquement performants, pour limiter les charges et éviter la précarité énergétique ;
 - offrir aux habitant·e·s des alternatives à la voiture pour diminuer les coûts et l'impact environnemental associés.

Dans les retours d'expérience, il est apparu qu'un des enjeux de ce levier peut être relié à un travail sur les besoins primaires des populations³³ : boire, se nourrir à un coût raisonnable, se loger décemment sans consommer trop d'énergie, se déplacer le plus efficacement possible et avoir un lien social avec les autres. Un développement local abordable, au travers des projets d'urbanisme et d'aménagement, doit ainsi intégrer cette dimension financière abordable. Des outils juridiques existent pour progresser sur ce point (les Organismes de Foncier Solidaire (OFS), le bail réel solidaire (BRS), la propriété coopérative). Des pratiques incluant relatives à un travail sur la performance énergétique des bâtiments, sur la maîtrise des coûts de sortie des bâtiments livrés, ou sur des politiques de gratuité de services publics (transports par exemple) ont été observées.

- **Développement local solidaire**, qui offre des espaces pour accueillir des activités économiques porteuses de durabilité et de solidarité entre les habitant·e·s pour :
 - favoriser l'implantation d'organisations issues de l'économie sociale et solidaire, supports de réseaux solidaires locaux ;
 - développer des biens communs et des lieux propices à l'accueil d'activités d'échanges de services et de biens entre les habitant·e·s.

Ce levier est directement concerné par la conception et la fourniture d'espaces (construits ou aménagés) à destination d'activités solidaires, au travers de la planification, du bâti et de l'aménagement. Tel qu'expliqué précédemment dans ce rapport (cf. chapitre 2), des mécanismes de solidarité peuvent être facilités en proposant par les projets d'aménagement et d'urbanisme des lieux d'accueil de ces activités.

- **Développement local capacitant**, qui offre aux habitant·e·s la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences répondant aux enjeux sociaux et environnementaux locaux pour :
 - permettre à la population de participer à l'évolution du territoire en y trouvant une source d'activité, de revenu ou d'emploi ;
 - développer les compétences de la population et créer des emplois en adéquation avec les enjeux environnementaux locaux.

³³ À ce sujet, voir la « pyramide des besoins » théorisée par le psychologue Abraham Maslow, et citée durant les webinaires par le Maire du Puy-Saint-André.

Ce levier fait notamment appel à des pratiques incluantes comme les contrats d'insertion, la création d'emplois locaux et non délocalisables durant le temps du projet et après la livraison. Le renforcement des compétences peut également s'effectuer au travers d'ateliers de co-conception d'équipements d'un quartier, participant dans le même temps à l'appropriation du territoire par ses habitant·e·s.

La méthode souple et simple d'accès qui est proposée ici peut ainsi s'adapter à de nombreux types de projets, avec un label environnemental ou non, à partir du moment où l'on comprend que l'aménagement incluant est davantage un processus qu'un résultat (un territoire ne peut pas être incluant une bonne fois pour toutes).

5. Conclusion et suites à donner

Des changements organisationnels et culturels

Une évolution culturelle au sein d'un milieu professionnel nécessite une forte volonté politique, des moyens financiers, humains et temporels – prévoir des temps d'itération et des ressources humaines adaptés - ainsi qu'une compréhension des enjeux par la majorité des professionnel·le·s. L'enjeu de l'intégration de l'inclusion dès la commande, en amont des projets, présente l'intérêt d'obliger les maîtres d'œuvre à aborder la question dans leur réponse. Mais plusieurs risques apparaissent alors.

Le premier risque est le fait que ces maîtres d'œuvre soient dans le discours et non dans l'action. L'intégration de cette question dès le départ (c'est-à-dire dans les appels d'offres) les encouragera à intégrer une expertise réelle dans leur équipe, voire à former l'ensemble de celle-ci (la combinaison des deux étant l'idéal, afin d'avoir un développement à la fois spécialisé et transversal). Une aide à la conception de cahiers des charges « projets urbains incluant et durables » auprès des collectivités pourrait être favorisée. Cette sensibilisation peut également passer par la communication véritablement efficace des documents de cadrage d'une étape du projet à l'autre et entre acteurs, mais également des règles précises à suivre sur les aspects transversaux (communication publique, prise en compte des usager·e·s, indicateurs). Cela peut aller jusqu'à une formation, avec l'encouragement au partage de connaissances, au jeu de rôle. Il est également indispensable que les expert·e·s de l'inclusion soient compétent·e·s en sciences sociales, légitimes et présentes à toutes les étapes du projet : non seulement au début pour la récolte d'informations, mais aussi pour s'assurer de la bonne sélection des indicateurs, de la compréhension des enjeux par l'ensemble de l'équipe, de la prise en compte des avis des usager·e·s, y compris lors des étapes de dessin. On court en effet le risque que la personne experte en sciences humaines ne soit pas réellement intégrée dans le travail global, intervenant de manière ponctuelle pour la façade, uniquement lors de l'appel d'offre par exemple; on retrouve une problématique similaire avec le saupoudrage participatif ne prenant pas vraiment en compte l'avis des usager·e·s.

Un deuxième obstacle existe : si cette expertise en sciences humaines est réellement intégrée, via la production de diagnostics approfondis sur les usages par exemple, ses suggestions courent le risque d'être passées sous silence lors de certains arbitrages, de manière volontaire ou non, : d'autres enjeux peuvent être priorisés par les membres de l'équipe expert·e·s dans des domaines considérés comme plus « techniques » et obligatoires (l'écoulement d'eau grâce à certains revêtements adaptés, qui peuvent se révéler glissants voire bloquants pour des Personnes à Mobilité Réduite); si la majeure partie de l'équipe n'est pas *a minima* sensibilisée à l'approche incluyente, l'incompréhension peut être poussée jusqu'à la réticence voire le conflit, avec des problèmes de communication, de priorisation des objectifs, et des situations de travail difficiles à vivre.

Un autre risque à l'inverse est la technicisation à outrance de la thématique de l'inclusion, qui en rendrait l'appropriation délicate et donc peu répandue. Nous avons constaté à quel point certains outils très poussés sont difficiles à comprendre et utiliser, nécessitant des formations spécifiques. C'est pourquoi dans ce travail nous avons souhaité proposer un carnet d'inspiration positif et motivant, avec des exemples de réalisations facilement compréhensibles et portant sur plusieurs types de territoires (urbain, péri-urbain, rural, etc.).

Des moyens financiers et un portage politique adéquats

Pour surmonter ces obstacles et créer des territoires plus incluants, la question des moyens financiers et des ressources humaines allouées à l'inclusion est essentielle, dans un contexte où les financements publics à échelle territoriale se font de plus en plus rare (à l'exception du programme européen LEADER). Une mobilisation étendue de l'ensemble des partenaires pour chaque projet peut être un moyen pour disposer de ces ressources, également pour ne pas laisser seulement des personnes militant-e-s porter ce sujet. L'élément indispensable pour faire un projet incluant est donc **un portage politique fort et des moyens financiers adaptés dans une recherche conjointe de justice sociale et environnementale**. Le schéma ci-dessous résume la démarche globale à suivre pour créer et favoriser des territoires incluants :



Figure 9 : Méthode de travail globale pour des territoires incluants

Une dynamique de réseaux dédiés

Comme les démarches d'Approche Environnementale de L'Urbanisme (AEU1 & 2) portées par l'ADEME qui ont permis de structurer un champ d'expertise et un métier, l'AMO Développement Durable qui s'est institutionnalisée parmi les collectivités, il serait judicieux pour ces dernières d'exiger dans les cahiers des charges une compétence en inclusion et en sciences humaines dans les équipes des projets d'urbanisme et d'aménagement. Cela permettrait d'ouvrir la démarche environnementale d'un projet à sa dimension sociale.

La création d'un réseau de bonnes pratiques en termes de projets incluants et en faveur de la TEE entre collectivités territoriales comme le [BRUDED](#)³⁴ avec une cartographie des projets incluants, un fil d'actualités et une organisation d'événements et de rencontres réguliers pourrait permettre de lancer

³⁴ Bretagne Rurale et Urbaine pour un Développement Durable, réseau d'échange d'expériences de développement local durable entre collectivités

la démarche en faveur d'un urbanisme incluant et durable, et de la faire vivre. Ce réseau pourrait être initié aussi bien par une entité gouvernementale que par une ou plusieurs collectivités. Plusieurs actions pourraient être menées :

- L'organisation de visites, de rencontres pour travailler en petit groupe et une mise en relation directe d'élu·e·s à élu·e·s pour découvrir sur le terrain des réalisations concrètes ;
- La capitalisation et la transmission d'expériences via des podcasts, des MOOC³⁵, des fiches-projets et retours d'expérience, des vidéos, des cahiers des charges, des résultats d'études, des montages économiques, etc.

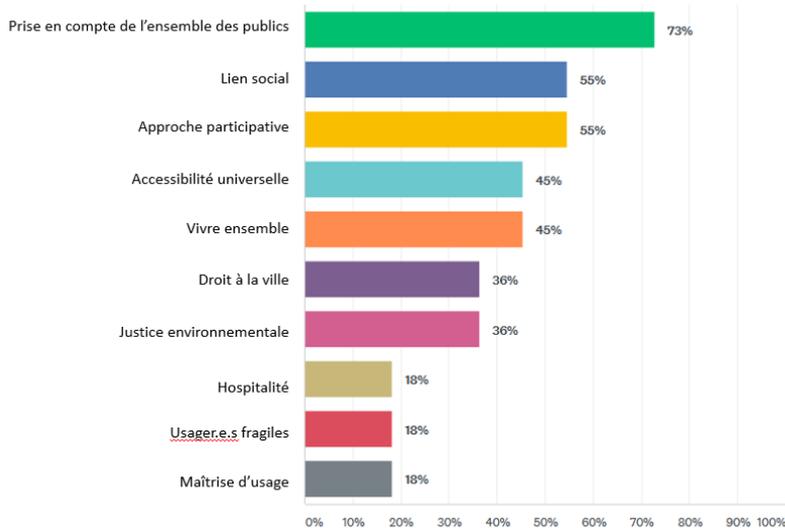
Enfin, la création par l'ADEME d'une démarche dédiée au sujet, sur le format par exemple de la convention Cit'ergie, qui valoriserait les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique incluant et durable, serait bénéfique pour soutenir des pratiques d'urbanisme en constante amélioration.

³⁵ « Massive Open Online Courses », cours en ligne gratuit et ouverts à tou·te·s

Annexes

Analyse des résultats du questionnaire SurveyMonkey Phase 3

Pour vous, que vous évoque la notion d'inclusion pour un projet d'aménagement et/ou un document de planification ?



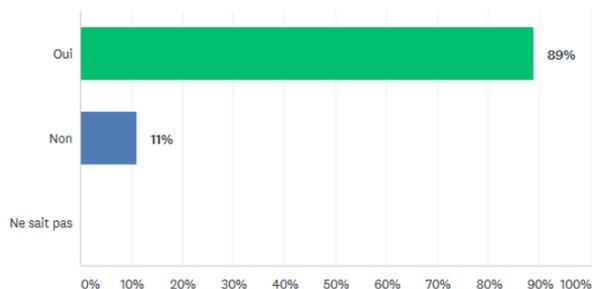
Autres réponses données :

- Rendre possible les projets novateurs et innovants sans imposer
- Sensibiliser sur les questions environnementales
- Prise de conscience
- État des lieux réel et local
- Construire et faire ensemble
- Contraire de l'exclusion
- TEE doit se retrouver et se réaliser dans toutes les composantes de la société, faute de quoi le pilier social ne sera pas complètement respecté et le dév. durable souhaité incomplètement atteint.

Pouvez-vous nous dire quelles ont été les motivations principales pour développer une démarche inclusive dans le projet étudié ?

Programme d'investissement d'avenir Villes durables et solidaires	Constat d'une production de la ville homogène et excluante	Portage politique	Travailler sur les problématiques du territoire en trouvant des solutions
Mobilisation des <u>habitant.e.s</u>	Innovation sociale par le travail de l'égalité de genre dans la ville	Volonté de « faire ensemble »	Qualité de l'espace public pour la vie du quartier et de la ZAC
Répondre aux différentes demandes en logement dans un marché très tendu grâce à une véritable mixité sociale	Répondre aux besoins des habitants grâce à une mixité fonctionnelle	Pour une politique plus participative	Dégager le reste à vivre le plus important possible pour les populations les plus fragilisées
Redéploiement de la ville et recherche d'attractivité		Démarche de démocratie participative systématique	

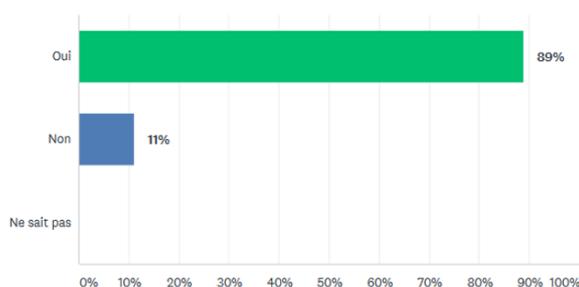
Genèse du projet : Y a-t-il eu un diagnostic préalable / une phase d'identification recensant les besoins spécifiques des habitant.e.s du territoire ?



Commentaires et exemples :

- Enquête sociologique sur le reste pour vivre des habitants (questionnaires sur 150 ménages + entretiens semi directifs avec 40 ménages) mais difficulté à partager les résultats et à en tirer des "indicateurs" permettant de piloter le projet urbain.
- Méthode de valorisation des territoires en cultivant l'esprit des lieux.
- Service urbanisme rendu disponible et à l'écoute des projets réalisables ou non ; besoins, remarques et problèmes listés dans un document qui évolue.
- Questionnaire largement diffusé très en amont du projet, association référente associée à tous les stades du projet.
- Diagnostics partagés et collecte d'information tous azimuts.
- Balade urbaine, ateliers participatifs, conseil participatif
- Diagnostic sensible au genre sur le
- Diagnostic territorial dans le cadre de la préfiguration du NPRU

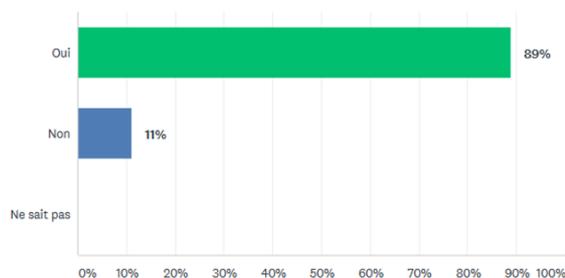
Genèse du projet : Y a-t-il eu une préservation des marqueurs historiques et identifications patrimoniales, et/ou un travail sur la mémoire et l'identité locale ?



Commentaires et exemples :

- découpage de zones de parc fait pour garder en mémoire les zones les plus dégradées, par un tracé des cheminements qui délimite l'endroit concerné pour les générations futures.
- Approche multicritères pour l'identification des éléments du patrimoine les plus intéressants à conserver
- Élément majeur du patrimoine bâti réhabilité et transformé en équipement public. Colline reconstituée grâce à la réalisation du projet.
- Identification du patrimoine remarquable de la commune complété lors des réunions publiques.
- Partage des informations, de la mémoire, de l'histoire du territoire, avec les habitants
- Nombreux projets "mémoire" financés par l'ANRU + portés avec les établissements scolaires ou le service culture de la commune.

Phase conception: Y a-t-il une demande explicite et écrite relative à l'inclusion dans le cahier des charges ou l'Appel d'Offre ?



Commentaires et exemples :

- Culturel en termes de méthode. Les cahiers des charges ne sont pas encore rigidifiés sur ce point.
- Concertation obligatoire. Exigence d'accessibilité, de qualité d'usage des espaces publics et collectifs, de mixité sociale et fonctionnelle. Non concurrence imposée des nouveaux commerces par rapport à ceux du quartier.
- Oui pour la participation des habitants/locataires/usagers du quartier concernés par les projets mais pas de demande spécifique par "public", ni selon un critère de pauvreté/revenu comme celui construit dans l'étude sur le reste pour vivre des habitants, ni selon un critère de fragilité (type handicap, discrimination, etc).
- En phase maturation, Genre et Ville a produit pour la Ville et l'ANRU deux cahiers de recommandation qui ont été distribués aux maîtrises d'ouvrage et doivent être annexés aux appels d'offre.



Phase conception: De quelle façon la mixité sociologique (âge, sexe, etc.) et/ou de compétences (une expertise en sciences sociales par exemple) ont-elles été intégrées au sein de l'équipe projet ?

Conseils participatifs sont systématiquement composés de plusieurs collègues : les habitants, les experts et les élus...

Communication des informations auprès de multiples publics

Tirages au sort soient décidés pour favoriser par le hasard l'inclusion de gens qui n'y seraient jamais venus

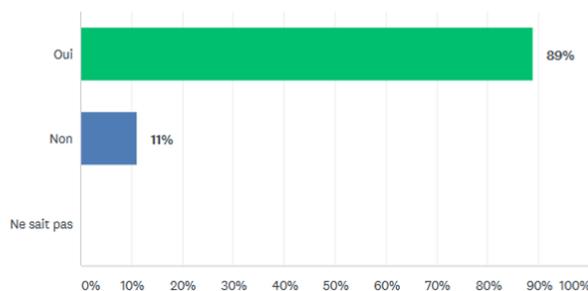
Demande de compétences à minima en urbanisme et en architecture

Enquête de MASTER en psychologie sociale, travail avec l'EM Lyon sur design de services, salons de rue à différents moments en plus des réunions publiques "classiques"

AMO sociologie / usages au sein du groupement d'AMO Carré de Soie, mais finalement peu utilisé

Diversité de compétences a été demandée (notamment expertise en questions de genre pour l'AMO égalitaire et concertation, aménagement, animation et évaluation pour espaces extérieurs égalitaires)

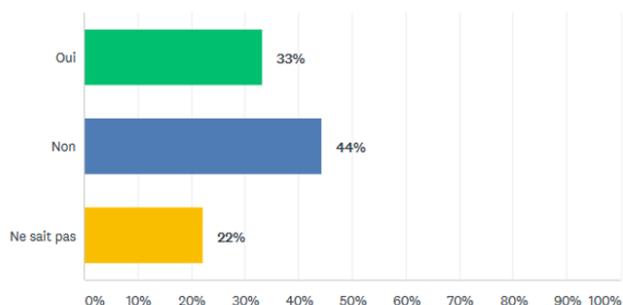
Phase conception: Y a t-il eu une sensibilisation et/ou un suivi sur les enjeux d'inclusivité durant les réunions de travail (COPIL, COTECH, etc.) intégrant toute l'équipe projet ?



Commentaires et exemples :

- une diversité de compétences ont été demandés (notamment expertise en questions de genre pour l'AMO égalitaire et concertation, aménagement, animation et évaluation pour espaces extérieurs égalitaires).
- Plusieurs formations de l'équipe pilote du projet en interne

Phase conception : Des moyens financiers et temporels ont-ils été prévus pour une mise à jour itérative du programme afin de répondre aux enjeux d'inclusivité ?



Commentaires et exemples :

- Organisation de balades urbaines tout au long du projet. Mise en place d'une évaluation.
- Démarche globale. Révision générale du PLU.
- Ajustements réguliers tout au long des 3 ans de la phase de mise en œuvre en fonction de l'évolution des projets.

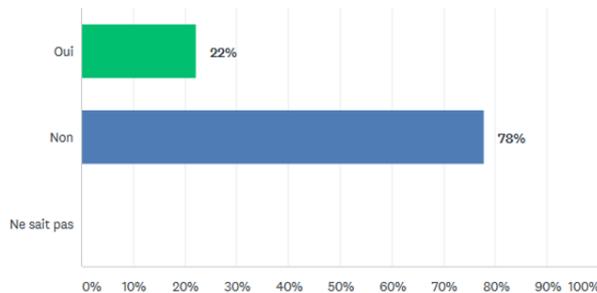
Phase conception : Concernant la polyvalence architecturale et urbaine pour les projets d'aménagement, avez-vous intégré dans le projet une réflexion sur la mixité des usages au sein du quartier et/ou au sein du même bâtiment ?

Pour les espaces publics : oui à 100%
Pour les bâtiments : oui à 88,89%

Phase conception : Concernant les projets d'aménagement, une réflexion sur la réversibilité des usages (logements modulables, bâtiments et mobilier urbain réversible, etc.) a-t-elle été prévue dans le projet ?

Pour les espaces publics : oui à 77,78%
Pour les bâtiments : oui à 88,89%

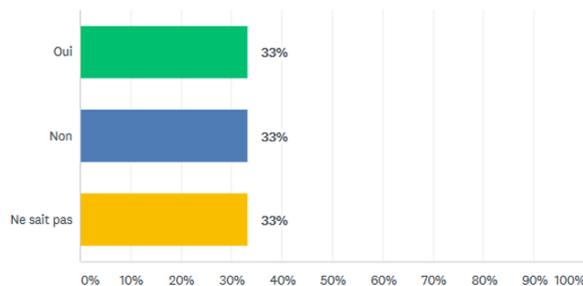
En phase de réalisation et de post-livraison : une enquête sociologique sur le taux de satisfaction des différents espaces par les futurs utilisateur-ices a-t-elle été menée au sein du projet ?



Commentaires et exemples :

- Seule une démarche de GUP participative à toutes les étapes (de la gestion de l'attente des aménagements, jusqu'au suivi des livraisons) joue ce rôle. Pas de formalisation sur la façon de capter le ressenti des habitants ou le retour sur les usages effectifs des lieux.
- Pas d'étude, mais des retours très positifs

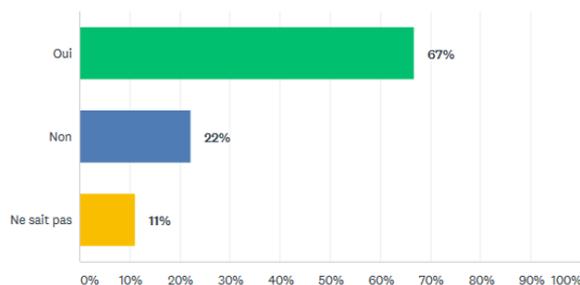
En phase de réalisation et de post-livraison: Pour les projets d'aménagement, les différentes phases du projet ont-elles été pensées comme autoportantes



Commentaires et exemples :

- (Question mal comprise)

En phase de réalisation et de post-livraison: Y a-t-il eu intégration d'une personne/structure référente au sein de la Maîtrise d'Ouvrage pour suivre le projet de A à Z afin d'assurer la transversalité, le suivi des objectifs et la transmission des documents ("mémoire" du projet)?

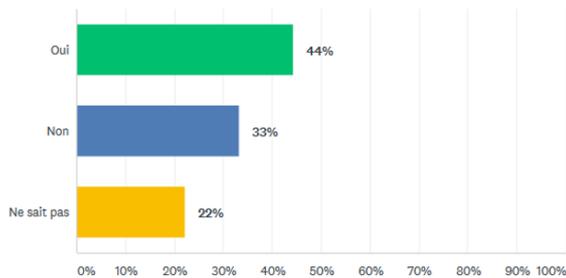


Commentaires et exemples :

- bureau d'étude
- déjà dans le fonctionnement de la ville
- chef de projet de la Métropole et direction de la maîtrise d'ouvrage assure le suivi fin de l'opération.
- Les projets de renouvellement urbain sont trop longs pour ça
- Responsable de service qui pilote à la fois l'ensemble du NPRU (à l'aide de deux chef.fe.s de projet) et le PIA.



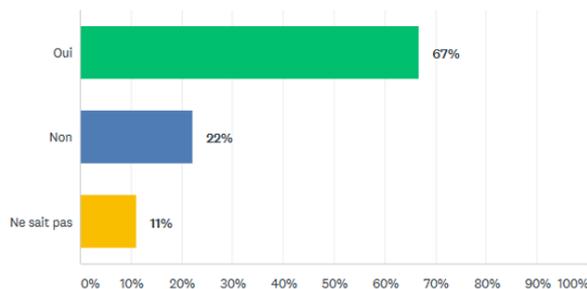
Information et pédagogie : Y a-t-il eu une adaptation et une transmission de l'information à tous les publics, en particulier aux personnes dans des situations de difficulté (physiques, économiques, cognitives...) ?



Commentaires et exemples :

- Campagnes d'affichages, site internet, réunions publiques, déambulations dans les hameaux, petits déjeuners, ateliers citoyens, articles dans la gazette municipale...
- Cela dépend des projets, mais de nombreuses visites sur le projet sont proposées à des publics très différents (enfants, habitants, professionnels, etc. ...)
- médiation autour des projets urbains, avec notamment l'adaptation des outils de présentation/mise en débat du projet, une logique de hors les murs pour toucher les publics là où ils sont et la constitution d'un réseau de relais/ambassadeurs dans le quartier. Mais plutôt sensible aux différences d'âge (enfants / adultes / adolescents), d'implication dans la vie de quartier (du passant à l'habitant surimpliqué), de maîtrise de la langue qu'aux situations de handicap proprement dites, quasiment pas abordées dans le travail de la maison des projets.
- Travail continuellement en cours, afin d'adapter aux mieux les supports au public. Cependant, c'est encore loin d'être parfait.

Information et pédagogie : Y a-t-il un.e "réfèrent.e vie locale quartier" et/ou un espace dédié type maison du projet autour d'actions solidaires et/ou écologiques?

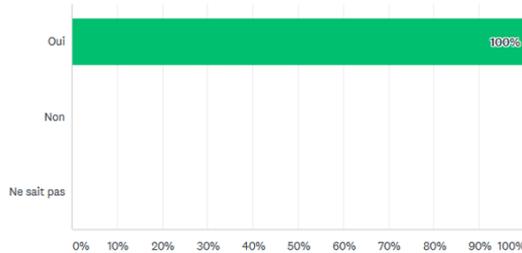


Commentaires et exemples :

- Restaurant biologique associatif monté en partenariat avec la Ville qui rassemble toute l'année les actions durables et sociales ayant trait à la TEE. Centre de Rencontre d'Echanges et d'Animation prend aussi en compte toutes ses dimensions dans chacune de ses actions.
- Livret d'accueil et échanges réguliers avec l'Association du quartier
- Personnel et élus disponibles et à l'écoute tout au long de la démarche. Le bureau d'étude c'est rendu également très disponible, accessible et joignable.
- Maison du Projet, mais aussi conseils de quartier très actifs. potager, jardin temporaire et plusieurs démarche (salons de rue, livre d'or, atelier du projet urbain)
- Local autonome et dédié au NPNRU



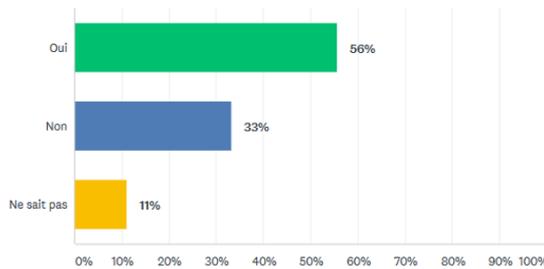
Prise en compte de la maîtrise d'usage : Des événements alternatifs ou informels dédiés à la concertation (autres que des réunions de consultation publiques) sur toute la durée du projet ont-ils été organisés ?



Commentaires et exemples :

- La ville organise depuis 2 ans les Rencontres de l'Interrogation Démocratique (RID) avec un sujet différent par année.
- Des réunions avec l'Association du quartier, voire avec les nouveaux habitants installés pour régler les problèmes de mise en route et procéder aux ajustements nécessaires
- Ateliers « Lego » pour les orientations d'aménagement
- Déambulation dans les hameaux pour une sensibilisation à l'architecture et aux règlements écrits en présence d'un architecte du CAUE qui aborde également l'architecture traditionnelle.
- Discussions sur le terrain, autour des zones à urbaniser, des cônes de vues...
- Rencontres, Démarche Esplanade TASE, Festivals de l'Autre Soie
- notamment résidence d'artistes + concertation "en faisant" sur les friches/ou sites en attente d'aménagement.
- Ateliers sur cartographie ou vues aériennes ou plans schématisés, balades urbaines avec explication du projet. Un outil mobile permettant d'aller concerter les habitants en pied d'immeuble et en sortie d'école est en cours de conception

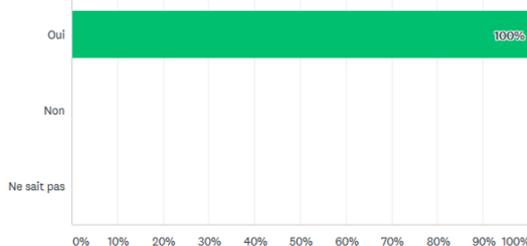
Prise en compte de la maîtrise d'usage : Y a-t-il eu une réalisation de diagnostics sensibles et/ou d'enquêtes qualitatives avec les habitant·e·s, d'un plan d'actions associé et une présentation des résultats aux habitant·e·s ?



Commentaires et exemples :

- Pas exactement, mais des diagnostics sensibles réalisés par le BET développement durable, et localement sur des opérations des diagnostics présentés au public, par exemple sur l'esplanade TASE
- Cartographie sensible par les habitants, conduit par l'association métropop.

Prise en compte de la maîtrise d'usage : Y a-t-il eu une intégration de propositions issues de la société civile ou groupe citoyens (conseils de développement, associations, conseils de quartiers, conseils citoyens...) tout au long des étapes du projet ?

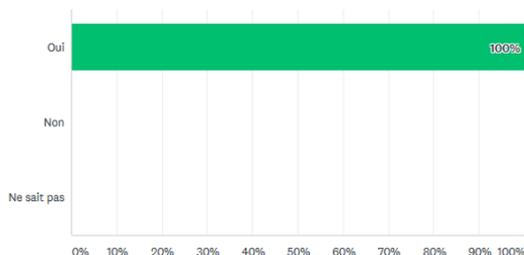


Commentaires et exemples :

- La mise en œuvre quasi systématique de Conseils Participatifs entraîne à inclure toutes les remarques des habitants dans les projets
- Extension de la place publique
- Création d'un pôle culturel
- Transfert du club bel âge
- Présence de la LPO co-gestionnaire de la réserve naturelle des Partias
- Participation de l'Amicale de locataires et du Conseil citoyen au comité de pilotage du projet de renouvellement urbain



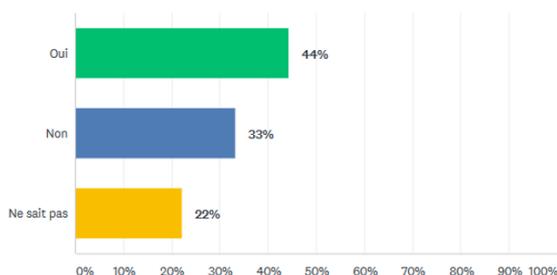
Accessibilité physique : Le projet a-t-il été pensé dans une logique de bonne connexion globale au reste de la commune (pour les projets d'aménagement) et plus largement au territoire (pour les documents de planification) en termes de mobilité alternative à la voiture ?



Commentaires et exemples :

- Programme de développement des pistes et circulations cyclables
- Mise en place de modes doux, de liaisons interquartiers
- Mise en place d'aire de co-voiturage
- Extension du réseau de transport urbain
- Transport à la demande (notamment les jours de marché)
- Lien social fort permettant la pratique du "stop" à volonté
- Projet de plateforme de mobilité avec maison du vélo
- Large développement de la trame cyclable à l'échelle de la Ville, en connexion avec les réseaux cyclables des villes voisines.
- Un certain nombre de mails piétons et d'espaces piétonniers structurants sont également prévus.
- Le développement des transports en commun via la création de 3 lignes de BHNS est également un enjeu essentiel

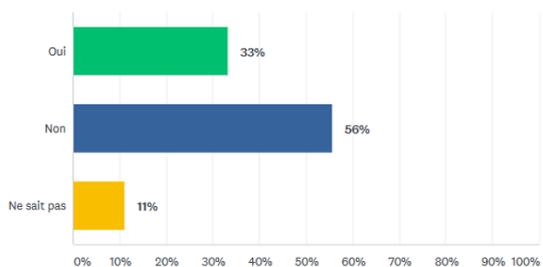
Accessibilité physique : Une expertise en accessibilité a-t-elle été intégrée dans la conception du projet ?



Commentaires et exemples :

- Les associations d'usagers de personnes handicapés sont associées

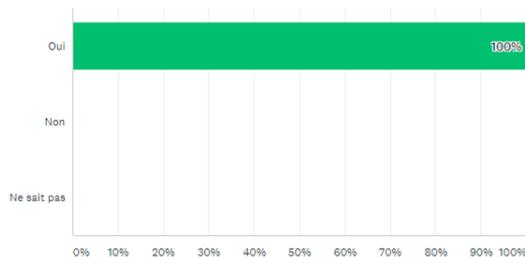
Environnement sain : Dans le diagnostic initial, une réflexion sur les enjeux de santé a-t-elle été intégrée ? (Exemple : réflexion inspirée des démarches type Evaluation d'Impact sur la Santé)



Commentaires et exemples :

- études de sols, travail avec ATMO sur la pollution de l'air, enquête perturbateurs endocriniens

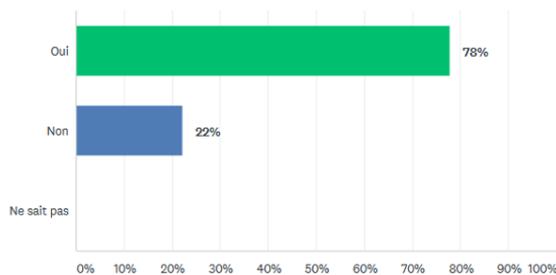
Espaces polyvalents : Pour les projets d'aménagement, y a-t-il eu l'intégration d'une variété de typologies d'espaces publics, qui soient polyvalents et/ou réversibles, accessibles et adaptés aux besoins de tou-te-s ?



Commentaires et exemples :

- Un soin particulier a été apporté à la qualité des espaces publics, à leur accessibilité, avec des matériaux sobres et de qualité, qui permettent de multiples usages
- Volonté de réorganiser l'espace public (plus vert, plus adapté aux échanges, aux rencontres), création de zones de jardins partagés, jardins familiaux... Volonté de créer une maison de village, lieux de vie...
- Marches exploratoires de femmes

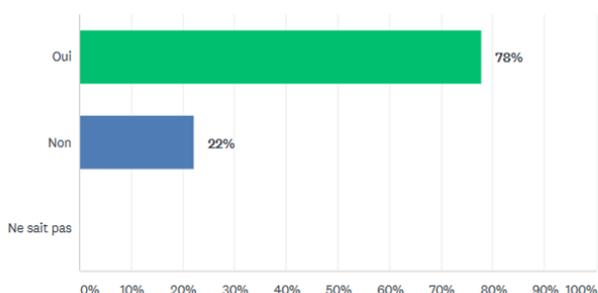
Espaces polyvalents : Pour les projets d'aménagement, y a-t-il eu l'intégration d'une variété architecturale des typologies de logements pour garantir un parcours résidentiel au sein du quartier tout au long de la vie des habitants ?



Commentaires et exemples :

- La notion de parcours résidentiel est intégrée dans chaque projet
- logements sociaux 1/3 logements à coûts maîtrisés 1/3 logements libres 1/3
- réflexion en cours pour les habitats groupés et/ou participatif. Modèle à Briançon d'un habitat groupé de 9 logements, du jeune couple aux personnes âgées, articulé autour du vieillir ensemble.
- programmations à pousser plus loin, notamment habitat intergénérationnel, habitat pour personnes âgées

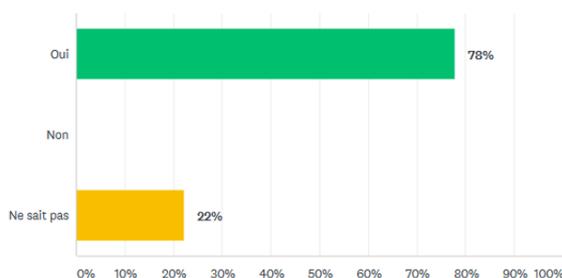
Ambiances urbaines : Y a-t-il eu une réflexion spécifique sur les aménités du quartier à travers la forme urbaine, afin d’apporter un sentiment de bien-être et de sécurité aux habitants (travail sur la composition urbaine et sur l’inter-distance entre les bâtiments, réflexion sur les gabarits des bâtiments à échelle humaine, parcours urbain scénarisé et sécurisé, rapport entre espace public/espace privé, travail sur l’éclairage, etc.) ?



Commentaires et exemples :

- Organisation spatiale des bâtiments. Lutte contre les îlots de chaleur. Création d'espaces intergénérationnels. Etude de bâtiments économes en énergie
- Des hauteurs avaient été imposées au préalable pour garantir une cohérence d'ensemble et une bonne intégration
- Extinction de l'éclairage public de minuit à 5 heures
- Travail sur le boisement, les espaces verts, les jardins partagés, l'éclairage public, mise en place de passages piétons 3D
- Travail sur les cheminements et l'éclairage articulé entre les résidentialisations des bailleurs et l'opération d'aménagement

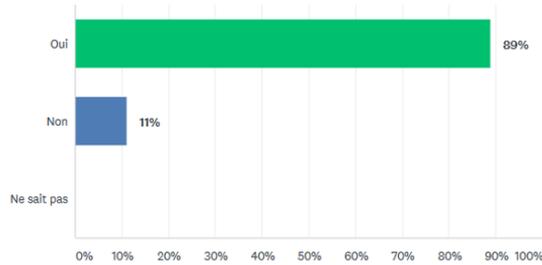
Aménités gratuites et dynamiques : Pour les projets d'aménagement, des activités (sportives, éducatives, culturelles...) et de services (sanitaires, eau potable, etc.) ont-ils été mis en place et accessibles gratuitement ?



Commentaires et exemples :

- Accès gratuit aux jeux d'eau (10h/12h et 14h-18h), ouverture du parc 24h/24 - 365/an, sanitaires, aires de pique nique, jeux, etc..
- Création d'espaces spécifiques (skate-park, aires de jeux...). Création de points d'accès eau potable & sanitaires. Création d'espaces polyvalents pour l'accueil d'animation: cinéma de plein-air, concert, brocante, fêtes de quartiers...
- Médiathèque au sein du pôle culturel, Club Bel Âge

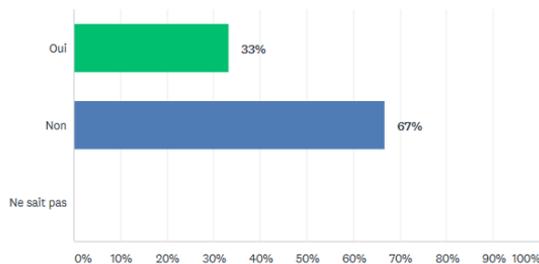
Logement abordable : Y a-t-il eu une réflexion afin d'anticiper les coûts des charges immobilières supportées par les occupant·e·s ?



Commentaires et exemples :

- La ville a vendu le terrain communal sensiblement moins cher pour permettre la construction d'un immeuble très économe en énergie afin de réduire les charges des futurs habitants (moins de 80 €/m² pour un F4)
- 1/3 de logements à coûts maîtrisés pour les actifs (30% inférieurs au prix du marché, avec des clauses anti-spéculatives)
- Revendre des terrains sans spéculation foncière, à des jeunes familles désireuse de s'installer durablement sur la commune par exemple.
- Stratégie habitat et programme en accession sociale, mais la question se repose aujourd'hui avec augmentation des coûts du foncier
- Sur les charges foncières pour les opérations de diversification, afin de garantir des prix accessibles aux ménages du territoire tout en conservant une ambition environnementale - Un travail sur la stratégie environnementale afin de lutter contre la précarité énergétique et diminuer les charges

Logement abordable : Y a-t-il eu une variété des montages d'opérations (dont logement social, et intégration d'outils comme le foncier solidaire, la propriété coopérative, le bail réel et solidaire BRS...)?

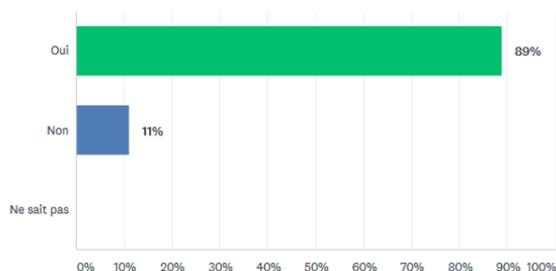


Commentaires et exemples :

- Commence à travailler avec un office foncier solidaire, existence de plusieurs programmes en accession sociale, habitat participatif
- surtout LLS + accession sociale



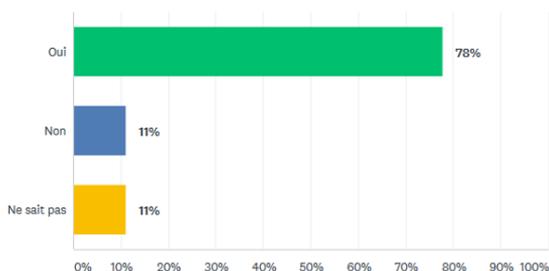
Soutien au marché de l'emploi local : Y a-t-il eu des activités économiques créées en adéquation avec les compétences de la population locale ?



Commentaires et exemples :

- L'association " Les Sheds" a créé un restaurant solidaire et bio en plein centre ville grâce à la ville qui a supporté l'achat du site et les travaux de modification d'une ancienne usine pour ce projet porté par l'association (1M€). La construction est exemplaire et aujourd'hui, cela a créé plus de 10 emplois et un marché bio hebdomadaire.
- Clauses d'insertion par l'activité économique dans les marchés de travaux du projet. Accueil d'activités variées et complémentaires. Renforcement d'un écosystème historique mécanique. Animation d'un réseau d'acteurs et création d'événements.
- Le petit supermarché a embauché en priorité des habitants du quartier. Le laboratoire médical s'est délocalisé sur la ZAC.
- projet de développement économique endogène avec création un pôle d'acteurs de l'ESS, un ensemble de locaux artisanaux, une ressourcerie et des locaux pour les paramédicaux
- Travail sur un projet de parc agro-urbain pour lancer des activités de maraichage et de transformation et vente de nourriture en circuit court.

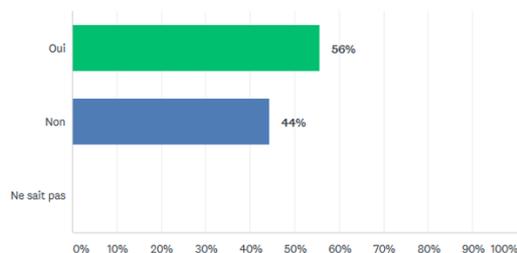
Soutien au marché de l'emploi local : Pour les projets d'aménagement, y a-t-il eu intégration d'une clause sociale d'insertion dans les appels d'offres (chantier inclusif) ?



Commentaires et exemples :

- Heures d'insertion

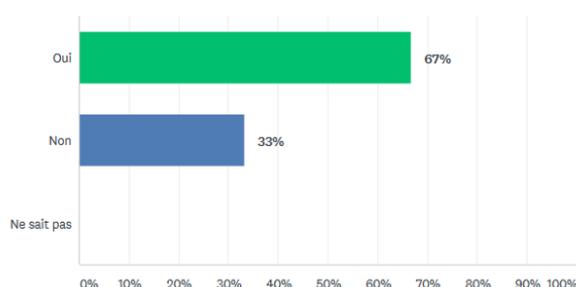
Economie à impact social : Y a-t-il eu une intégration de dispositions pour favoriser l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) et l'économie de partage au sein du projet ?



Commentaires et exemples :

- Engagement communale sous forme de convention avec le VTM (Valorisation des Territoires de Montagne)
- Repair café, ressourcerie, frigo solidaire, magasin Emmaüs

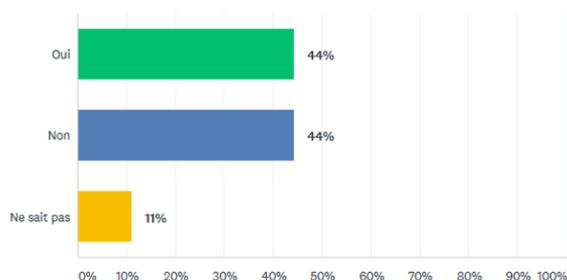
Economie à impact social : Y a-t-il une présence de services de "care" (crèches, accueils de jour, EHPAD, centre d'hébergement d'urgence...) au sein du projet ?



Commentaires et exemples :

- Micro-crèche
- Crèche associative
- Construction d'un complexe sportif, d'un conservatoire et d'un nouveau groupe scolaire, et sur la restructuration de trois autres groupes scolaires

Obstacles : Avez-vous rencontré des obstacles et/ou difficultés pour la mise en œuvre de la dimension inclusive dans le projet ?



Commentaires et exemples :

- Pas toujours évident de trouver le bon moment et le bon modèle économique / d'aller chercher-toucher les bons publics / prendre en compte toutes les dimensions du projet
- Ne pas imposer les règlements et les documents mais les créer ensemble
- Nous aurions pu aller plus loin, dans la gouvernance, et dans l'animation de la vie du nouveau quartier
- Travail de conviction au quotidien des élus, des autres services, des autres maîtres d'ouvrage... Difficultés à se projeter dans ce que ça veut dire concrètement "l'inclusivité" en aménagement, surtout pour la question du genre qui peut être difficile à s'approprier pour certains partenaires. Difficultés budgétaires également, parfois les problématiques de coût amoindrissent les ambitions qualitatives du départ. Difficultés humaines enfin, une équipe très restreinte par rapport à la quantité de travail où les problématiques techniques peuvent prendre le pas sur les ambitions sociales.

Tableau récapitulatif des participant-e-s aux 4 webinaires

Le tableau ci-dessous résume le thème de ces 4 sessions et de la liste des participant-e-s finaux (en plus de notre groupement) :

Numéro et thème du webinaire	Date	Participant-e-s et fonctions
Webinaire n°1, thème conduite de projet	20/09/2019 (matin)	Robert Bellini (ADEME)
		Jean-Paul Georges (ADEME)
		Didier Margot (ADEME)
		Sarah Marquet (ADEME)
		Bertrand Masson (Rouen Métropole)
Webinaire n°2, thème espaces de vie	20/09/2019 (après-midi)	Laurent Chevalier (Ville de Cannes)
		Didier Margot (ADEME)
		Sarah Marquet (ADEME)
		Solène Marry (ADEME)
		Natacha Monnet (ADEME)
Webinaire n°3, thème développement local	03/10/2019 (après-midi)	Nicolas Notin (ARS IdF)
		Marie Barnier (Mairie du Puy-Saint-André)
		Pierre Leroy (Maire du Puy-Saint-André, Vice-Président de la CC du Briançonnais et Président de l'Association du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras)
		Sarah Marquet (ADEME)
Webinaire n°4, restitution finale	10/10/2019 (après-midi)	Didier Margot (ADEME)
		Sarah Marquet (SaM)
		Solène Marry (ADEME)
		François Valegeas (Université Paul-Valéry Montpellier 3)

Références bibliographiques

- AFP. 2015. « Handicap : la mise en accessibilité des bâtiments repoussée », *Le Monde*.
www.lemonde.fr/societe/article/2015/07/21/handicap-la-mise-en-accessibilite-des-batiments-repoussees_4692639_3224.html.
- Agence Régionale de Santé Ile-de-France. 2019. « Appel à manifestation d'intérêt Santé, Environnement Aménagement durable 2 ». www.iledefrance.ars.sante.fr/appel-manifestation-dinteret-sante-environnement-amenagement-durable-2.
- ANPCEN, et AMF. 2018. « Eclairage du 21e siècle. Concevoir et utiliser l'éclairage en préservant l'environnement nocturne. Un guide pratique avec 40 questions et réponses pédagogiques. » Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes; Association des Maires de France.
- Asian Development Bank. 2010. *Access to Justice for the Urban Poor: Toward Inclusive Cities*.
www.adb.org/publications/access-justice-urban-poor-toward-inclusive-cities.
- Bailly, Emeline, Hervé Duret, Dorothée Marchand, Vincent Renaud-Giard, et Nadine Roudil. 2015. « Ecoquartiers et qualité urbaine, qualité de vie, qualité d'être. Cahiers thématiques. Proposition de critères et d'indicateurs de la qualité ». Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB). www.ecoquartiers-club.logement.gouv.fr/IMG/pdf/d1_evaleq_eng8_eng9_eng10_cahiers_thematiques_qualite.pdf
- Biarrotte, Lucile. 2014. « Le concept d'inclusion en urbanisme & aménagement. L'exemple de la prise en compte du genre et de l'intersectionnalité dans les projets participatifs alternatifs ». Document préparatoire au projet de thèse, version 2. Paris.
- Blache, Chris, Pascale Lapalud, Eloïse Kling, et Sabri Bendimérad. 2018. « Garantir l'égalité dans l'aménagement des espaces publics. Méthode et outils ». ANRU+, Genre et Ville, Villiers-le-Bel.
- Blache, Chris, Pascale Lapalud, Eloïse Kling, Sabri Bendimérad, et Aurélien Stavy. 2018. « Garantir l'égalité dans les logements. Méthode et outils ». ANRU+, Genre et Ville, Villiers-le-Bel.
- Broux, Carole. 2011. « Déficiences et inclusion : la question de l'aménagement durable des bâtiments scolaires pour l'accueil de toutes les populations ». Thesis, Lille 1.
www.theses.fr/2011LIL10093.
- CEDAG. 2019. « Territoire et inclusion - La pluralité des dynamiques entrepreneuriales dans un territoire au prisme de l'inclusion ». http://recherche.parisdescartes.fr/cedag_eng/Actualite/11-mars-2019-Territoire-et-inclusion-La-pluralite-des-dynamiques-entrepreneuriales-dans-un-territoire-au-prisme-de-l-inclusion.
- CEREMA, et Galimaties. 2015. « Les indicateurs synthétiques proposés pour l'engagement 7 : le «vivre-ensemble» dans les Ecoquartiers ». www.ecoquartiers-club.logement.gouv.fr/IMG/pdf/c2_evaleq_eng7_indicateurs.pdf.
- Chancel, Lucas. 2017. « Insoutenables inégalités – Pour une justice sociale et environnementale ». Les Petits Matins.
- Checker, M. 2011. *Wiped Out by the "Greenwave": Environmental Gentrification and the Paradoxical Politics of Urban Sustainability*. *City & Society*, 23(2), 210-229.
- Clément, Garance, et François Valegeas. 2017. « De quoi la « ville inclusive » est-elle le nom ? Exploration d'un concept émergent à partir de discours scientifiques et opérationnels ». *Métropoles*, n° 20. <http://journals.openedition.org/metropoles/5469>.
- Club Ville Aménagement. 2019. « Aménager sans exclure ». 20 mars 2019. www.club-ville-amenagement.org/production-fiche.php?id=528.
- Collet, Alice, Lydie Laigle, et Marie Llorente. 2015. « Construction de la méthode d'évaluation des écoquartiers. Test de la démarche d'évaluation des engagements 1 et 4. Cahier 1 : Questions évaluatives, critères et indicateurs. » Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB). www.ecoquartiers-club.logement.gouv.fr/IMG/pdf/a2_evaleq_eng1_eng4_questions_criteres_indicateurs.pdf.
- Comby, J-B. 2015. *La question climatique. Genèse et dépolitisation d'un problème public*. Paris, Raisons d'Agir, 250 p.
- Espino, Nilson Ariel. 2017. *Building the Inclusive City. Theory and Practice for Confronting Urban Segregation*. 1st éd. London: Routledge.
- European Commission. 2000. *Inclusive Cities: Building Local Capacity for Development*. Study / European Union, Regional Policy 32. Luxembourg: Lanham, Md: Office for Official



- Publications of the European Communities; Bernan Associates.
- FORS Recherche Sociale. 2014. *La dimension inclusive des projets urbains. Une nouvelle donne pour les maîtrises d'ouvrage*. N°210. www.fors-rs.com/revue/la-dimension-inclusive-des-projets-urbains-une-nouvelle-donne-pour-les-maitrise-douvrage/.
- Frébault, Jean, Jean Badaroux, François Ménard, et Gwenaëlle d'Aboville. 2018. *Aménager sans exclure, faire la ville incluante*. Le Moniteur.
- GRePS, et Elise Vinet. 2013. « Etude-action sur les discriminations multifactorielles envers les femmes dans trois quartiers prioritaires lyonnais. Non/-recours aux offres socio-éducatives et de loisir, place dans l'espace public et ethnicisation des rapports sociaux (de sexe). » Groupe de recherche en psychologie sociale. Université Lumière Lyon 2; Ville de Lyon; Région Rhône-Alpes. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01213287/document>.
- Martel, Clara. 2018. « Leviers pour des territoires plus inclusifs en faveur de la transition énergétique et écologique. Rôle de l'urbanisme ». Valbonne: ADEME.
- McCann, Barbara. 2013. *Completing Our Streets: The Transition to Safe and Inclusive Transportation Networks*. 2nd None ed. edition. Washington: Island Press.
- Ministère du Logement et de l'Habitat Durable. 2017. « Charte écoquartier ». Ministère du Logement et de l'Habitat Durable. www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/mise_en_page-25-01-charte_eq_2017.pdf.
- Raworth, Kate. 2018. « La théorie du Donut ». <https://www.oxfamfrance.org/actualite/la-theorie-du-donut-une-nouvelle-economie-est-possible/>
- Séminaire Habitat et ville durable - ENSAPLV. 2018. « Ville inclusive : utopie ou réalité ? Comment l'espace public peut-il être « inclusif » ou « exclusif » ? » ». <http://194.199.196.178/aedd/?p=1331>.

Index des tableaux et figures

Tableaux ⁽ⁱ⁾

Tableau 1 : Publics vulnérables à inclure et leurs problématiques.....	6
Tableau 2 : Enjeux de l'inclusion à différentes échelles spatiales.....	8
Tableau 3 : Liste des expert·e·s	16
Tableau 4 : Liste des retours d'expériences.....	19
Tableau 5 : Liste des territoires interrogés en phase 3.....	21

Figures ⁽ⁱ⁾

Figure 1 : Carte mentale des usages.....	7
Figure 2 : Le donut de Kate Raworth adapté aux projets d'urbanisme et d'aménagement durables et incluants	14
Figure 3 : Nuage des notions proches de l'urbanisme incluant.....	16
Figure 4 : Volets thématiques et organisationnels des indicateurs proposés dans un premier temps pour des territoires plus incluants	19
Figure 5 : Carte mentale d'analyse des questionnaires SurveyMonkey – première version	21
Figure 6 : Carte mentale synthétique finale.....	22
Figure 7 : Carte des territoires sollicités au cours de l'étude	23
Figure 8 : Liste des logos créés pour les 10 leviers en faveur de territoires incluants	27
Figure 9 : Méthode de travail globale pour des territoires incluants	34

Sigles et acronymes

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
AEU(2)	Approche Environnementale de l'Urbanisme
AMF	Association des Maires de France
AMO	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
ANPCEN	Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes
ANRU	Agence Nationale de Rénovation Urbaine
APUR	Atelier Parisien d'Urbanisme
BRS	Bail Réel Solidaire
BRUDED	Bretagne Rurale et Urbaine pour un Développement Durable
CEDAG	Centre de droit des affaires et de gestion de l'Université Paris Descartes
CEDIP	Centre d'Évaluation, de Documentation et d'Innovation Pédagogiques
CEREMA	Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
EIS	Evaluation d'Impact sur la Santé
EPA	Etablissement Publics d'Aménagement
ESS	Economie Sociale et Solidaire
HQE	Haute Qualité Environnementale
LEADER	Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale
MCF	Maître de Conférence
MOA	Maîtrise d'Ouvrage
MOE	Maîtrise d'Œuvre
MOOC	Massive Open Online Course
OFS	Organisme de Foncier Solidaire
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PUCA	Plan Urbanisme Construction Architecture
REX	Retour d'Expérience
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SEM	Société d'Economie Mixte
TEE	Transition Ecologique et Energétique
UFS	Urbanisme Favorable à la Santé
UPEC	Université Paris-Est Créteil
ZAC	Zone d'Aménagement Concertée



POUR DES TERRITOIRES DURABLES ET INCLUANTS

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.



www.ademe.fr

